

Licence Professionnelle

*Coordinateur de projet en éducation à l'environnement et au
développement durable*

Ressources en Eau

Programme d'éducation au développement durable



Responsable pédagogique : Alain MANUEL

SupAgro Florac
Institut d'éducation à l'agro-environnement
9 rue Célestin Freinet
48400 FLORAC
Tél : 04 66 65 70 10
Email : alain.manuel@supagro.inra.fr

Responsable professionnel : Sébastien LAURENT

**Syndicat de Mise en valeur, d'Aménagement
et de Gestion du bassin versant du Garon**
262 rue Barthélémy Thimonnier
69530 BRIGNAIS
Tél : 04 72 31 90 81
Email : slaurent@smagga-syseg.com

Ressources en Eau

Programme d'éducation au développement durable

Composition du Jury :

- M. Michel VIDAL (SupAgro Florac)
- M. Olivier KANIA (REEL 48)
- M. Sébastien LAURENT (SMAGGA)

Remerciements

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont participé de différentes façons à la réussite de mon stage et plus particulièrement les personnes que je cite ci-dessous.

Dans un premier temps je remercie toute l'équipe de SupAgro Florac, ainsi que les professionnels intervenus au cours de la licence coordination de projet en éducation à l'environnement et au développement durable, pour nous avoir apporté de bonnes connaissances théoriques et pratiques pertinentes, avec toujours beaucoup de bienveillance.

Je remercie également Alain Manuel, tuteur pédagogique, pour sa disponibilité, l'aide et les conseils qu'il m'a apportés régulièrement tout au long de mon stage.

Un grand merci à toute l'équipe du SMAGGA pour l'accueil et la confiance qu'ils m'ont témoignés dès mon arrivée ainsi que pour l'expérience enrichissante et pleine d'intérêt qu'ils m'ont fait vivre durant ces quelques mois et pour ces moments de travail dans la joie et la bonne humeur.

Je remercie tout particulièrement Sébastien Laurent, tuteur professionnel, pour le temps qu'il a consacré durant le stage en répondant à mes interrogations, et en me formant à l'utilisation de différents outils.

Sommaire

Introduction	4
Partie I – Présentations.....	5
1. Historique	5
2. Territoire.....	6
3. Le SMAGGA, structure porteuse	7
4. Le Contrat de rivière, outil de gestion.....	7
5. Mes missions.....	9
Partie II – Identification de la problématique	10
Partie III – Travail réalisé.....	12
1. Contexte des animations pédagogiques au SMAGGA	12
2. Entrée en matière, l'analyse de l'existant	13
3. La mise en œuvre des projets, programme d'animations et forum	15
Partie IV – Bilan de stage et perspective d'avenir	19
1. Le stage	19
2. Une autre facette de l'EEDD	20
3. Et le futur dans tout cela	20
Conclusion	22
Glossaire et sigles	23
Bibliographie et Sitographie.....	24

Introduction

Dans le cadre de la licence professionnelle coordination de projets en éducation à l'environnement et au développement durable de SupAgro Florac, nous avons l'opportunité de nous confronter au monde du travail par un projet tutoré mais aussi par un stage en milieu professionnel. Ce stage nous permet d'approfondir notre formation dans un domaine particulier, et de faciliter notre insertion future via le réseau que nous constituons. Laissant une grande place à l'initiative, le stage nous donne la possibilité de mettre à profit nos connaissances et compétences notamment celles acquises en formation.

J'ai choisi de réaliser mon stage dans une collectivité territoriale car je ne connaissais pas ces structures et j'étais désireux d'en connaître le fonctionnement.

J'ai donc travaillé pour le Syndicat de Mise en valeur, d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon (SMAGGA). Il s'agit d'un syndicat intercommunal, créé en 1975, dédié à la gestion de l'eau. Suite à plusieurs changements de compétences et de nom au fil des ans, aujourd'hui le SMAGGA regroupe 27 communes¹ et a notamment en charge l'animation du Contrat de rivière du Garon.

Dès le début, mon travail a porté sur deux missions principales, rattachées aux fiches C-2-8 et C-2-11 du contrat de rivière (annexe 1). La première concerne le programme d'animations scolaires, et la seconde, la création d'un outil pédagogique numérique, les deux à destination des enfants de cycle 3.

Ce rapport fait état du travail effectué sur ces deux thématiques et le présente en 4 parties.

Nous présenterons, dans un premier temps les missions assurées par le SMAGGA en tant que structure porteuse du contrat de rivière du Garon, le contexte géographique dans lequel il se situe et son fonctionnement général.

La seconde partie développe la problématique étudiée pendant trois mois et les connaissances acquises sur le sujet.

Ensuite, nous exposerons le travail mis en place pour tenter de répondre à la problématique. De la méthodologie au résultat, en passant par le planning prévisionnel, les étapes suivies et les différentes évolutions des projets.

Enfin, la dernière partie fait état des connaissances acquises au cours du stage tant sur le plan professionnel que personnel.

¹ Les 27 communes adhérant au SMAGGA : Brignais, Brindas, Chaponost, Charly, Chassagny, Chaussan, Givors, Grigny, Messimy, Millery, Montagny, Mornant, Orliénas, Rontalon, Saint-Andéol-le-Château, Sainte-Catherine, Saint-Didier-sous-Riverie, Saint-Genis-Laval, Saint-Laurent-d'Agnay, Saint-Martin-en-Haut, Saint-Maurice-sur-Dargoire, Saint-Sorlin, Soucieu-en-Jarrest, Taluyers, Thurins, Vourles et Yzeron

Partie I – Présentations

Avant d'exposer mon activité, présentons plus en détail le Syndicat de Mise en valeur, d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon (SMAGGA).

1. Historique

Le SMAVG, Syndicat Mixte d'Assainissement de la Vallée du Garon a été créé en 1975 afin de réaliser les travaux d'assainissement des eaux usées à un niveau intercommunal, dans un premier temps, dans la basse vallée du Garon puis dans la vallée du Mornantet.

Suite aux crues dévastatrices de 1983 et 1985, le syndicat acquiert en 1986, la compétence "aménagement hydrauliques pour la protection contre les crues".

A partir de 1991, une réflexion est initiée à l'échelle du bassin versant, et conduit à un schéma d'aménagement du bassin versant.

En 1994, un dossier de candidature est déposé pour la mise en place d'un contrat de rivière, l'approbation est donnée la même année. Ainsi le 1^{er} Contrat de rivière du Garon est signé en décembre 1999, et entre en vigueur le 5 juillet 2000 avec trois grands objectifs :

- Améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines
- Maîtriser les risques d'inondation
- Préserver et mettre en valeur les cours d'eaux et milieux aquatiques

Ce premier contrat, d'une durée de 6 ans (2000-2006) a été la concrétisation d'une volonté forte de l'ensemble des élus du bassin versant de traiter de façon globale les problématiques liées à la ressource en eau.

En cours de contrat, il est apparu nécessaire que la démarche soit portée par une structure regroupant l'ensemble des communes ce qui n'était pas le cas du SMAVG où seulement 13 communes sur 27 sont représentées au comité syndical. En 2007, le SMAVG est dissout et laisse place au SMAGGA (Syndicat de Mise en valeur, d'Aménagement et de Gestion du bassin versant de la Vallée du Garon).

Afin de préparer le 2nd Contrat de rivière, 4 études sont lancées afin de définir un état des lieux. Celles-ci portent sur :

- les pollutions agricoles et phytosanitaires,
- les pollutions domestiques, industrielles et urbaines,
- la gestion quantitative de la ressource en eau,
- le schéma directeur de gestion des eaux pluviales.

Suite à ces études, le second contrat de rivière est signé en juillet 2013.

2. Territoire

Le territoire du SMAGGA correspond au bassin versant du Garon. Il s'étend sur 27 communes de l'ouest lyonnais mais ne les couvre pas toutes entièrement.

En effet un bassin versant est un territoire drainé par un cours d'eau et ses affluents. Son contour est délimité par des frontières naturelles, le plus souvent, les crêtes des sommets (que l'on appelle "lignes de partage des eaux"), qui déterminent la direction de l'écoulement des eaux vers un cours d'eau. (Agence de l'eau¹, s. d.)

Localisation géographique du bassin versant

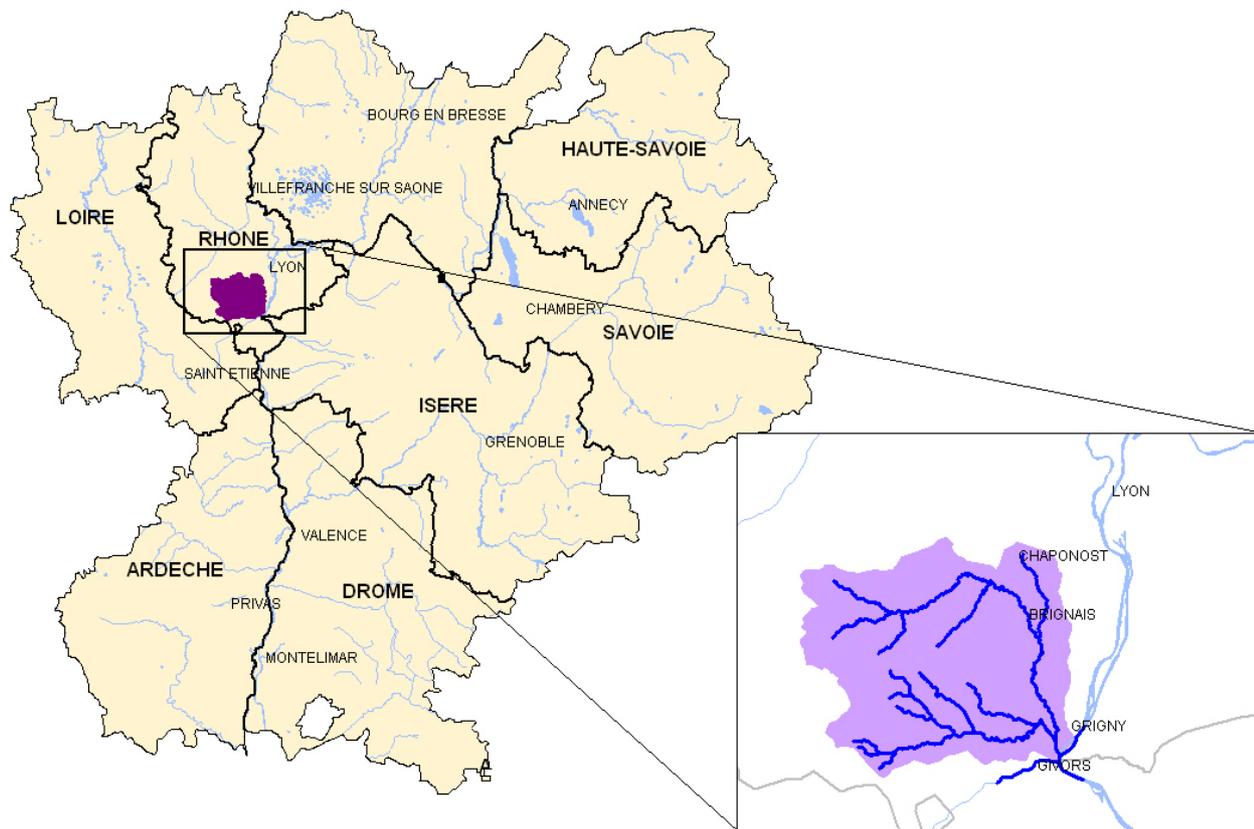


Illustration 1

A l'est, le bassin versant du Garon est limitrophe des bassins de plusieurs petits cours d'eaux qui se jettent directement dans le Rhône. Au nord le bassin versant du Garon est voisin du bassin de l'Yzeron. A l'ouest, la ligne des séparations des eaux est située sur les crêtes des monts du lyonnais. De l'autre côté se trouve la Coise qui se jette dans la Loire. C'est là que l'on trouve le point culminant du bassin, le Signal Saint-André (934m d'altitude). Au sud, le bassin est limitrophe de celui du Gier. Le Garon prend sa source sur la commune d'Yzeron et se jette dans le Rhône au niveau du port pétrolier de Givors.

Le territoire mesure 206 km², compte 130 km de cours d'eau, 27 communes et 64 293 habitants ainsi qu'une nappe phréatique. Cette nappe phréatique se situe à l'est du bassin versant de Saint-Genis Laval à Grigny à une profondeur de 10 à 30 mètres. Sa capacité totale est de 25 millions de m³. Chaque année 6 millions de m³ sont pompés par deux syndicats de distribution d'eau potable (SIDESOL, SIMIMO)² pour la consommation de 90 000 habitants.

Voir aussi les annexes 2 et 3 : poster BV et photographie aérienne

² SIDESOL : Syndicat intercommunal de distribution d'eau du Sud-ouest lyonnais (15 communes).
SIMIMO : Syndicat intercommunal des eaux de Millery Mornant (10 communes).

3. Le SMAGGA, structure porteuse

3.1. Organisation

Le Syndicat de Mise en valeur, d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon, est composé d'une équipe opérationnelle de huit personnes :

- une directrice animatrice du contrat de rivière,
- deux techniciens,
- un animateur qualité de l'eau,
- un chargé de communication,
- une responsable administrative,
- deux secrétaires.

Il est dirigé par un comité syndical où siègent les représentants des 27 communes. Chaque conseil municipal élit en son sein deux délégués, un titulaire et un suppléant. Lors du premier comité syndical, le bureau est élu, il est composé du président, des vice-présidents, d'un secrétaire et de 4 autres membres.

Le comité se réunit environ tous les deux mois pour donner les orientations de travail et prendre les décisions impliquant la structure.

Au sein de ce comité, quatre commissions sont constituées pour suivre plus régulièrement et valider les travaux des différents services :

- la commission technique,
- la commission finances,
- la commission communication et éducation au développement durable,
- la commission protection de la ressource, qualité de l'eau et politique foncière.

3.2. Budget

Le budget global du SMAGGA pour l'année 2013 est de 3 878 523 €. Les recettes proviennent en majeure partie des communes adhérentes, de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse, la Région Rhône-Alpes, l'État et le Département du Rhône.

La structure d'accueil étant présentée, il apparaît nécessaire de présenter l'outil de gestion mis en place sur le bassin versant du Garon, le contrat de rivière.

4. Le Contrat de rivière, outil de gestion

4.1. Le contrat de rivière quèsaco ?

Un contrat de rivière aussi appelé contrat de milieu est un accord technique et financier entre les partenaires concernés pour une gestion globale, concertée et durable de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente (ici le bassin versant du Garon). (Eau France, 2012) Ainsi, il comporte notamment un programme d'actions prévues pour 5 à 7 ans, il vaut obligation pour les parties signataires.

Suite au bilan du premier contrat de rivière rendu en 2008 et aux études préalables réalisées entre 2008 et 2012, le 2nd contrat de rivière du Garon est signé le 2 juillet 2013.

Ce contrat est signé entre les partenaires locaux concernés :

- le Préfet de la Région Rhône-Alpes,
- le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse,
- le Président du Conseil Régional Rhône-Alpes,
- la Présidente du Conseil Général du Rhône,
- le Président de la Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Rhône

- le Président du Syndicat de Mise en valeur, d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon.

Mais il engage de façon plus large tous les maîtres d'ouvrages des travaux à réaliser.

Le programme d'actions comprend 113 actions volontaires et concertées sur 5 ans avec engagement financier contractuel, réparties en 3 volets et 10 objectifs :

Volet A : Améliorer la qualité des eaux

- Objectif A1 : Réduction de la pollution domestique
- Objectif A2 : Réduction des pollutions d'origine agricole
- Objectif A3 : Réduction des pollutions d'origine industrielle et routière

Volet B : Améliorer le fonctionnement et les usages des milieux aquatiques et de la ressource en eau

- Objectif B1 : Réhabilitation, protection et mise en valeur des milieux aquatiques
- Objectif B2 : Amélioration de la gestion des inondations et de leurs conséquences
- Objectif B3 : Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau

Volet C : Promouvoir et pérenniser la gestion globale de la ressource en eau

- Objectif C1 : Animer et coordonner la démarche de contrat de rivière
- Objectif C2 : Communiquer et sensibiliser
- Objectif C3 : Suivre et évaluer
- Objectif C4 : Pérenniser la gestion globale de la ressource en eau

Ces objectifs regroupent chacun plusieurs fiches actions.

4.2. Organisation

Pour chaque contrat de rivière un comité de rivière est instauré par arrêté préfectoral (annexe 4). Celui du Garon a été institué le 6 octobre 2009, il a piloté l'élaboration du contrat de rivière et aujourd'hui il est responsable de son pilotage et de son suivi.

Le comité de rivière est composé de trois collèges :

- les représentants de l'État et de ses établissements publics,
- les représentants des collectivités territoriales et des EPCI (établissements publics à caractères industriels) du bassin versant,
- Les usagers.

La présidence de ce comité est assurée par le Président du SMAGGA.

Le SMAGGA est désigné comme structure porteuse du contrat de rivière, Stéphanie SPACAGNA directrice du SMAGGA est également animatrice du contrat.

Il est aussi maître d'ouvrage de plus de la moitié des actions.

4.3. Budget

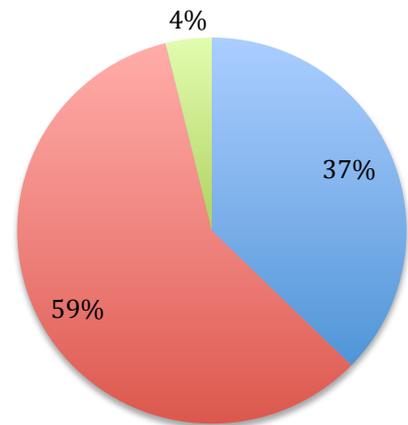
Le budget prévisionnel global du contrat de rivière est de 66 177 468€, pour toute la durée du contrat soit 5 ans. Cela représente 1 030€ par habitant sur la durée du contrat, soit 206 € par habitant et par ans.

Les dépenses sont réparties par volet d'action et les recettes par financeurs (cf. graphiques page suivante).

Dans le budget, le SMAGGA, est inclus dans les maîtres d'ouvrage. Il intervient sur 76 actions pour un total prévisionnel d'environ 8 millions d'euros.

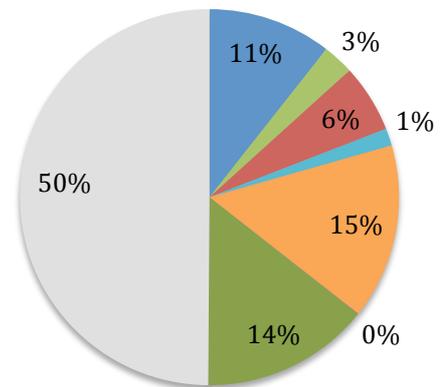
Répartition des dépenses par volet

- VOLET A : 21 188 576€
- VOLET B : 32 906 949€
- VOLET C : 2 526 865€



Financement des actions du contrat

- Agence de l'eau : 6 993 392€
- Région Rhône-Alpes : 1 764 364€
- Département du Rhône : 3 865 701€
- Etat : 978 530€
- Maitres d'Ouvrages : 9 983 131€
- Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques 69 : 19 160€
- Récupération TVA : 9 555 078€
- A déterminer : 33 018 112€



5. Mes missions

Au sein du syndicat, le stage, objet du présent rapport, a porté sur deux missions en lien avec deux fiches actions du contrat de rivière :

5.1. La fiche C-2-8 : Animations jeunes public et grand public

L'objectif principal de cette mission est d'éduquer les élèves de cycle 3 (CE2, CM1 et CM2) au développement durable et à la préservation de la ressource en eau. Le SMAGGA confie ces animations à des associations partenaires auxquelles il verse des subventions. Mon objectif était de préparer les animations pour l'année scolaire 2014/2015.

Cette mission sera développée plus spécifiquement dans ce rapport.

5.2. La fiche C-2-11 : Création d'un outil pédagogique numérique

Cette seconde mission concerne la création et la réalisation d'un outil numérique ludo-éducatif en ligne. Le montant alloué à cet outil étant de 43 000 €, j'ai rédigé les documents nécessaires au lancement d'un marché public à procédure adaptée (acte d'engagement, règlement de consultation, cahier des clauses administratives particulières, cahier des clauses techniques particulières, détail quantitatif estimatif, et avis de publicité). Pour écrire le cahier des charges (cahier des clauses techniques particulières), j'ai consulté plusieurs entreprises et recherché différents modèles de cahiers des charges.

Maintenant que le contexte est posé et les missions décrites, nous allons découvrir plus précisément la problématique posée et les ressources bibliographiques rassemblées sur le sujet.

Partie II – Identification de la problématique

La structure, et mes missions étant présentées, nous allons traiter de la problématique.

J'ai choisi la problématique suivante :

Pourquoi et comment développer les partenariats pédagogiques avec l'éducation nationale sur la thématique eau sur un territoire de bassin versant ?

Un projet d'éducation à l'environnement se monte rarement seul. Ceux qui s'y essaient constatent vite qu'ils ne disposent pas de toutes les compétences et ressources nécessaires, et se voient dans l'obligation de partir à la recherche de partenaires techniques, financiers, institutionnels... Par ailleurs, la diversité et le nombre des acteurs de l'éducation à l'environnement ne cessent de croître. Il leur est indispensable de regrouper leurs forces et leurs ressources pour mener des projets de qualité, d'ampleur significative, et de durée suffisamment longue pour atteindre leurs buts éducatifs. (Réseau Ecole et Nature, s. d.)

Les professionnels s'organisent de plus en plus pour travailler en réseau, entre partenaires afin d'élaborer, de mettre en œuvre et de réussir des projets communs.(Boterf, 2013)



Illustration 2

"Le minimum de définition du partenariat comprend l'engagement dans une action commune négociée" (Bautier, Gonnin-Bolo, Zay). (...) Dans le domaine de l'éducation, les définitions visent à préciser les conditions minimales différenciant le partenariat d'autre forme de collaboration, qui, toutes, se retrouvent dans l'idée d'ouverture de l'Ecole : prestation de service par un "intervenant extérieur", apport de ressources par un "commanditaire", un "sponsor", échanges, contacts, relations, réseau, les termes associés au partenariat seront d'ordre dialectique et constructif : contrat ou négociation entre des parties ayant pouvoir de contracter, avec un interlocuteur reconnu qu'on peut identifier, qui a un statut.

C'est un "accord de collaboration mutuelle entre partenaires égaux travaillant ensemble à réaliser leurs propres intérêts tout en résolvant des problèmes communs" (Sirotnik, Goodlad).

"Le partenariat entre institutions suppose le constat de problèmes communs, le diagnostic de l'intérêt d'une action concertée, la définition d'objets cadrés dans le temps, la répartition claire des zones d'intervention et de responsabilités de chacun, des modalités de régulation de l'action en cours, le souci d'établir des procédures d'évaluation de l'action selon les critères acceptés par chacun des partenaires" (Besse). (Durand-Prinborgne, Hassenforder et Singly, 1994)

Ces définitions du partenariat nous permettent de comprendre l'envergure et la notion des relations nécessaires entre partenaires.

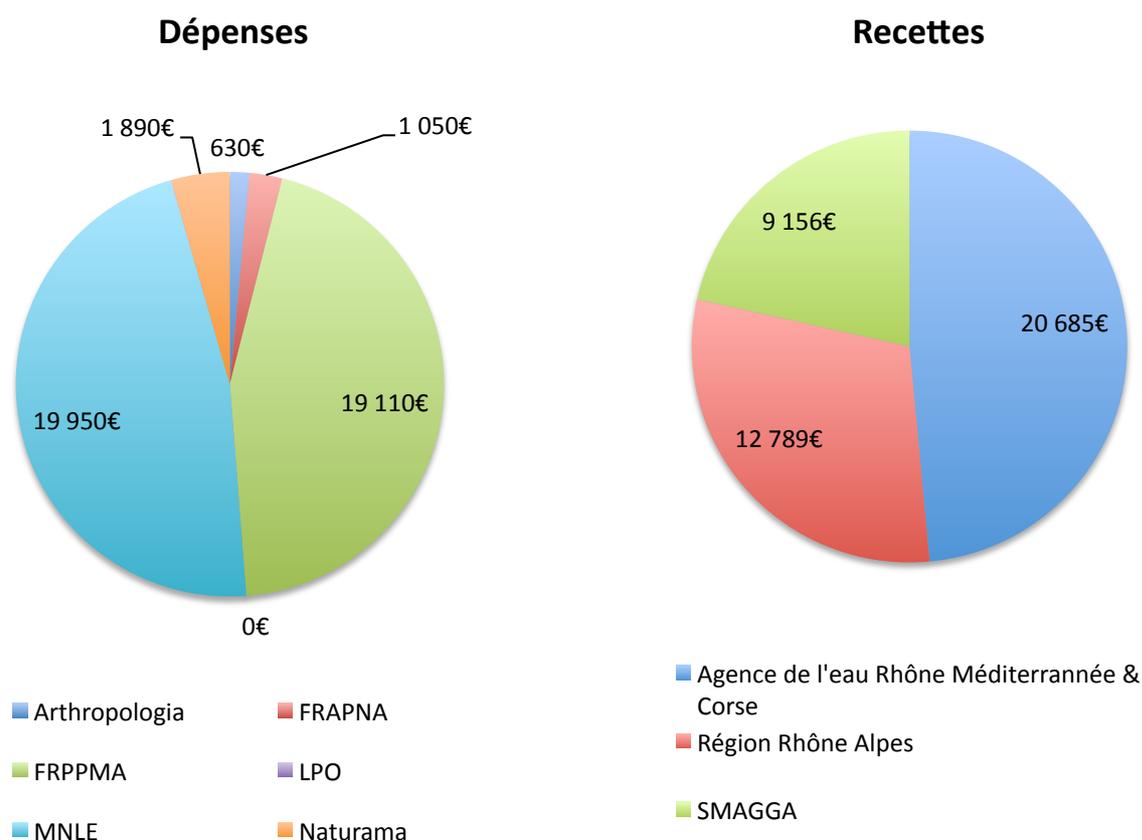
Dans notre cas, le partenariat est ciblé, le SMAGGA est déjà partenaire avec les associations d'éducation à l'environnement et au développement durable du département. Mais la volonté est de développer ce partenariat avec l'Education Nationale. Bien que des contacts existent, faire entrer des animateurs dans les classes, n'est pas toujours facile.

Partie III – Travail réalisé

1. Contexte des animations pédagogiques au SMAGGA

Les animations pédagogiques existent depuis l'année scolaire 2001/2002, soit au cours du 1^{er} Contrat de rivière du Garon.

En 2013/2014, 63 groupes se sont inscrits (60 classes et 3 ACM), cela représente 1644 enfants. Il y a eu 203 demi-journées dont 96 sur le terrain. Le budget des animations est de 42 630 €. La somme correspond au prix des demi-journées d'animation réalisées par les associations. Un budget de 3 000 € est prévu pour que l'une des associations prenne en charge la coordination du projet mais ce n'est actuellement pas le cas.

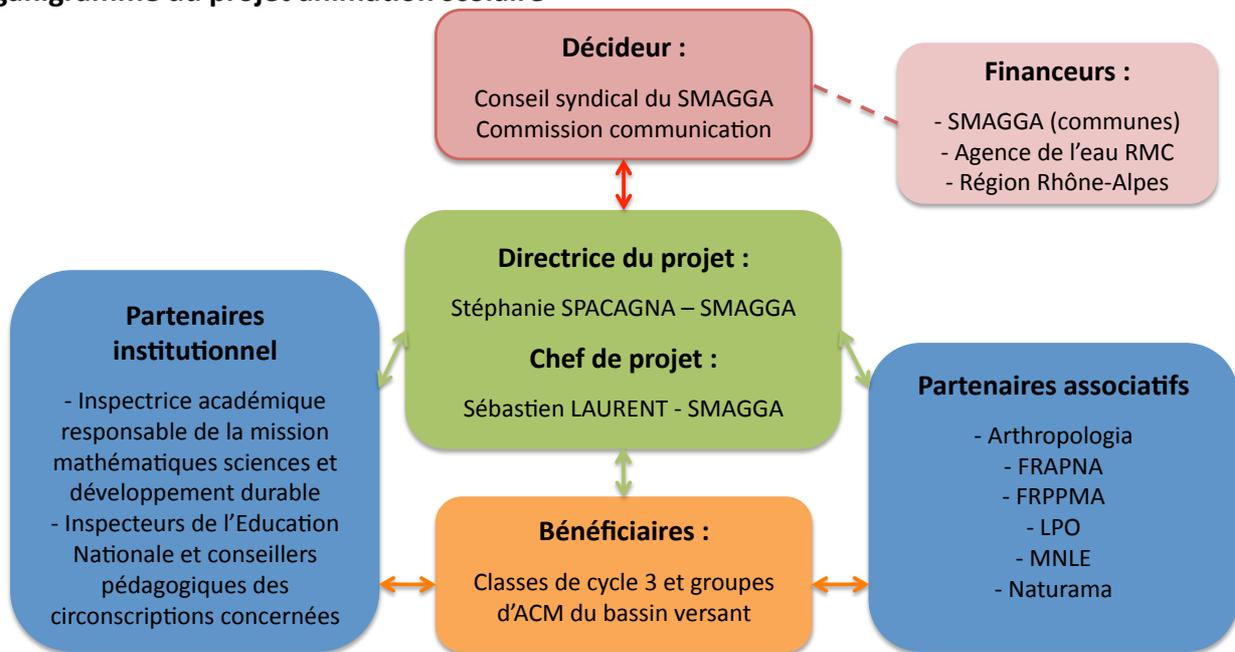


Six associations ont proposé des projets Arthropologia, la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA), la Fédération du Rhône pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FRPPMA), la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), le Mouvement National de Lutte pour l'Environnement (MNLE) et Naturama.

Voir le tableau des inscriptions en annexe 5.

Avant de détailler plus précisément les missions effectuées, il apparaît important de présenter l'organigramme afférent à la mission. Les animations scolaires sont inscrites au Contrat de rivière (fiche C-2-8). Le maître d'ouvrage étant le SMAGGA, c'est lui qui coordonne le projet.

Organigramme du projet animation scolaire



ACM : Accueil collectif de mineurs
Agence de l'eau RMC : Agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse,
FRAPNA : Fédération Rhône-Alpes pour la Protection de la Nature
FRPPMA : Fédération Régionale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques
LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux
MNLE : Mouvement Nationale de Lutte pour l'Environnement

Illustration 3

2. Entrée en matière, l'analyse de l'existant

La première session de mon stage composée de deux semaines en février consistait à prendre connaissance de la structure et de son fonctionnement. Après que Sébastien LAURENT m'ait présenté le SMAGGA et les dossiers sur lesquels j'allais travailler, je me suis rendu dans les écoles pour assister aux animations des différents partenaires. Cela m'a permis de rencontrer et d'échanger avec les animateurs, les professeurs des écoles et les élèves sur les projets pédagogiques, le contenu et le fonctionnement.

Ces deux semaines ont permis de faire émerger des constats :

- Les enseignants manquent de temps pour remplir les dossiers uniques d'action partenariale (annexe 6). Les années précédentes la plaquette des programmes scolaires était envoyée début septembre et les inscriptions se faisaient début octobre. Les enseignants disposaient donc d'un mois pendant la période chargée de la rentrée scolaire pour remplir les dossiers.
- Certains élèves de CM2 ont suivi trois fois la même animation.
- Le programme des animations scolaires en format poche se perd facilement.
- La plupart des enseignants s'inscrivent d'année en année à la même animation, sans l'adapter à leur classe ou au projet d'école.
- Un nouveau partenaire est présent depuis 1 an mais il n'a aucune animation car les professeurs ne le connaissent pas.
- La formule des animations proposée par le SMAGGA, a évolué mais seule une association propose cette évolution aux enseignants. Historiquement le SMAGGA proposait deux demi-journées d'animation. En 2010, la proposition est passée à trois demi-journées dont une au moins sur le terrain. Et depuis 2012, la proposition est de minimum trois demi-journées, dont au moins une sur le terrain avec la possibilité de présenter des projets combinant plusieurs associations.
- Le SMAGGA est souvent confondu avec les animateurs des associations partenaires.

Fort de ces constats, nous avons choisi de proposer des solutions à ces freins.

La première étape a consisté en la création de mon planning prévisionnel pour répartir au mieux la mission sur la durée du stage et me permettre de garder du temps pour la mission de création de l'outil numérique.

Le 26 février, j'ai participé à la commission communication et éducation au développement durable (annexe 7). Lors de cette commission, j'ai pu me présenter aux vice-présidents à la communication et à l'éducation au développement durable (EDD). J'ai aussi expliqué quels étaient les objectifs de mon stage et nous avons échangé sur les missions que j'allais remplir. J'ai proposé, suite aux constats ci-dessus, l'organisation d'un forum avec les animateurs et les enseignants. Après échange, les élus ont validés cette décision et nous avons convenu que l'invitation à ce forum serait envoyée aux élus des communes, aux associations, aux enseignants, et à l'Education Nationale.

La réforme du rythme scolaire a été abordée mais suite à la méconnaissance des décisions communales, le SMAGGA travaillera cette problématique pour l'année scolaire 2015/2016 en concertation avec les associations (si les élus souhaitent orienter la politique EDD du SMAGGA sur le temps périscolaire). Pour l'année scolaire 2014/2015, l'organisation reste inchangée et les animations se dérouleront sur le temps scolaire.

Planning prévisionnel de stage établi fin février

Début Avril	Faire le point avec les associations sur les éventuels changement de programme. Inviter les enseignants, les élus et l'Education Nationale au forum de présentation des animations. Proposer des idées pour un nouveau format de la plaquette de présentation des programmes scolaires.
Fin Avril	Créer la plaquette de présentation des programmes scolaires 2014/2015 avec les modifications éventuelles des associations. Continuer à suivre les animations dans les classes et sur le terrain.
Début Mai	Faire imprimer et diffuser le programme 2014/2015 dans les écoles du bassin versant. Relancer les invités pour le forum. Organiser le forum. Continuer à suivre les animations dans les classes et sur le terrain.
Fin Mai	Relire les diaporamas présentés par les associations au forum. Préparer le diaporama de présentation du SMAGGA et du Contrat de rivière pour le forum. Continuer à suivre les animations dans les classes et sur le terrain.
Début Juin	Aider les enseignants et les associations dans la rédaction des "dossiers uniques d'action partenariale". Continuer à suivre les animations dans les classes et sur le terrain.
Fin Juin	Aider les enseignants et les associations dans la rédaction des "dossiers uniques d'action partenariale". Enregistrer les inscriptions pour 2014/2015. Continuer à suivre les animations dans les classes et sur le terrain. Préparer le dépliant de présentation des animations 2014/2015 pour les accueils collectifs de mineurs.
Début Juillet	Faire le bilan de l'année de façon quantitative et qualitative.

Ce planning prévisionnel a du être adapté au cours du stage aux besoins de mon autre mission "outil numérique pédagogique", et aux différents délais imposés par les vacances et la validation des documents.

Il a été décidé d'avancer la parution de la plaquette de présentation des programmes scolaires au mois de mai au lieu de septembre pour laisser plus de temps aux enseignants pour remplir les dossiers uniques de partenariats. Suite à ma proposition, et avec approbation de la commission communication éducation au développement durable du 26 février, nous avons choisi de mettre en place un forum pour que les enseignants aient la possibilité d'enrichir leurs projets. Il sera l'occasion de présenter de façon explicite la nouvelle proposition concernant le nombre de demi-journées.

Arbre à objectif de la mission

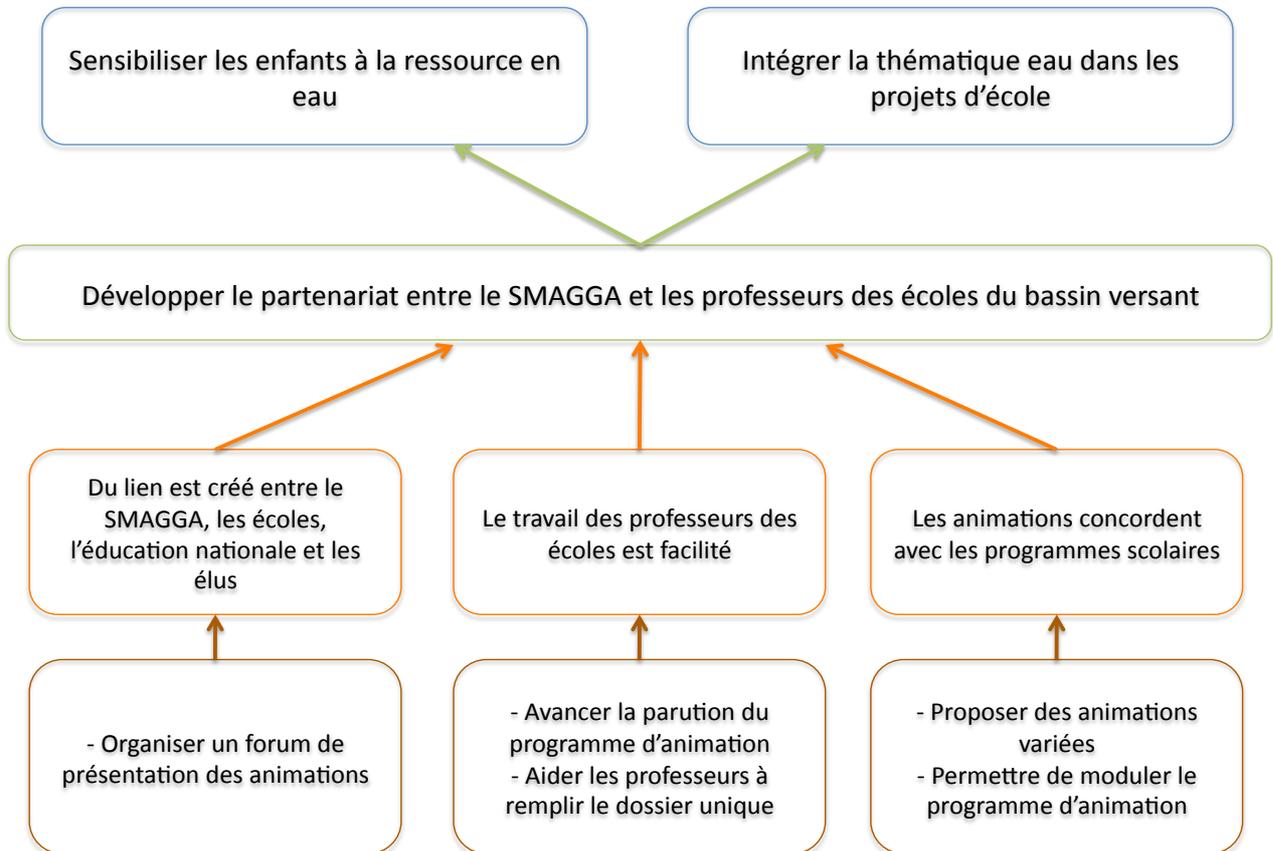


Illustration 4

3. La mise en œuvre des projets, programme d'animations et forum

Fin mars, j'ai immédiatement recontacté les associations pour avoir des informations quant à d'éventuels changements, ou des adaptations de leurs programmes pour l'année prochaine. Aucun changement n'ayant été proposé dans les programmes, nous avons demandé à l'une des associations d'écrire une animation spécifique dédiée aux conseils municipaux des enfants. Cette animation doit traiter des actions qu'il est possible de mettre en place pour réduire la consommation d'eau sur la commune.

Suite à un premier projet qui ne nous convenait pas, j'ai élaboré une proposition que nous avons transmise à l'association pour qu'elle soit approfondie et retravaillée. (annexes 8 et 9).

Les dates proposées pour l'organisation du forum de présentation des animations, ont fait ressortir la date du mercredi. Le soir les élus travaillent pour la plupart jusqu'à 18h et les enseignants n'ont pas le temps de faire le déplacement. Nous avons donc consulté les associations et l'inspectrice de l'Education Nationale responsable de la mission mathématiques, sciences et développement durable via un "doodle" et par téléphone pour connaître leurs disponibilités. La date du mercredi 28 mai

matin était celle qui convenait le mieux. Bien que nous sachions déjà que les écoles privées avaient cours ce jour là (un pont rattrapé).

Nous avons donc envoyé un courrier aux élus, aux inspecteurs de l'éducation nationale du territoire et l'inspectrice référente en développement durable, aux écoles et aux associations pour les convier à ce forum, leur présenter l'ordre du jour et leur demander de faire circuler l'information (annexe 10). Nous avons également demandé aux associations de produire un diaporama pour présenter leurs animations.

Arrivé au 21 avril, il a fallu préparer la plaquette des animations scolaires 2014/2015. Les programmes existent depuis 13 ans, le document d'information a connu 2 versions : un dépliant 3 volets et un livret de poche au format d'une jaquette de CD. L'entrée en vigueur du nouveau contrat de rivière était l'occasion de changer le format du programme. J'ai donc réalisé plusieurs maquettes de dépliant de différentes formes.

Compte tenu du constat : "le programme en format poche se perd facilement", de la taille et donc du coût des différents essais de dépliant, nous avons choisi le format poster (A2) pour plusieurs raisons :

- Le poster peut être affiché en classe, ainsi il n'est pas perdu.
- Si le poster est affiché en classe, il suscite l'attention et peut amener à parler du SMAGGA, du contrat de rivière et de la préservation des "ressources en eau".
- A l'intérieur, toutes les animations sont visibles d'un seul coup d'œil.
- La taille est identique à celle de la carte du bassin versant distribuée aux élèves.

Plusieurs informations devaient néanmoins être présentes :

- L'édito du Président, Paul MINSSIEUX, qui rappelle la proposition faite aux enseignants, les partenaires associatifs, les partenaires financiers et le mode d'inscription.
- Un rappel du forum organisé le 28 mai.
- Les outils à la disposition des enseignants et des animateurs pour aller plus loin : une bande dessinée "Mission Abolion", une exposition sur la faune et la flore du bassin versant et le blog à destination des classes pour partager leurs expériences.
- Les contacts des associations partenaires et du SMAGGA.
- Les logos du Contrat de Rivière, des partenaires financiers et de l'Education Nationale.



Format utilisé de 2010 à 2013, livret carré (annexe 11)



Nouveau format de 2014 à 2018
Poster A2 recto verso
(annexe 12)



Illustration 5 et 6

Concernant la couverture, les derniers programmes comportaient des photos avec des enfants suite à la demande du vice-président en charge de l'éducation au développement durable. Le choix a été fait de revenir à une espèce animale inféodée au cours d'eau. La volonté première était de présenter une photo subaquatique de truite Fario mais faute de temps pour acheter la photo souhaitée, nous avons utilisé la photo d'un martin pêcheur, disponible dans la photothèque du SMAGGA. Le titre, quant à lui, a été réduit pour revenir à l'essentiel la préservation de la ressource en eau. Le mot "ressources" est écrit au pluriel pour faire référence à la ressource réelle ainsi qu'aux ressources pédagogiques présentes dans le programme. Le temps nécessaire aux corrections et à la validation de la maquette, ainsi que les ponts et les vacances, ont repoussé l'envoi du fichier à l'impression le 12 mai. Les posters ont été livrés le 16 mai soit quatre jours plus tard et ont été postés aux écoles le même jour. Ainsi les écoles l'ont reçu dès le lundi 19 mai. Les enveloppes étaient composées d'un courrier accompagnateur, d'un poster et d'une fiche d'inscription par classe de cycle 3. (annexes 11, 13 et 14)

Le territoire compte 27 communes, certaines ne sont pas couvertes totalement par le bassin versant mais le choix est fait de donner accès à toutes les écoles. Cela représente 63 écoles primaires et environ 209 classes de cycle 3.

En même temps que nous préparions la plaquette, nous avons organisé le forum de présentation des animations. Le forum a été réfléchi comme une réunion d'information. Le but était de faire passer plusieurs messages aux enseignants : leur permettre de prendre connaissance autrement des programmes proposés et de rencontrer et poser leurs questions aux animateurs et aux salariés du SMAGGA.

Le forum est un grand rassemblement de personnes concernées par un sujet et souhaitant en débattre librement entre elles. (Maccio, 2002)

L'ordre du jour a été conçu comme suit :

8h30 à 8h45 : Accueil café.

8h45 à 9h00 : Accueil par le vice-président à l'éducation au développement durable, Loïc BIOT, puis présentation de l'ordre du jour et du déroulement de la matinée.

9h00 à 9h30 : Intervention de Mme GILLET, inspectrice de l'Education Nationale responsable de la mission départementale mathématiques, sciences et développement durable. Présentation du SMAGGA et du contrat de rivière par Sébastien LAURENT.

9h30 à 12h00 : Présentation des projets d'animations proposés dans le programme 2014/2015 par les animateurs des associations, puis temps d'échanges entre les participants.

Pour que nous puissions tenir les délais, nous avons imposé aux animateurs des présentations limitées à 5 minutes par animations et maximum 3 diapositives.

Suite à la présentation de l'évolution des inscriptions au programme d'EDD du SMAGGA ces dernières années, un débat a eu lieu sur le dossier unique de projet d'action partenariale en sciences ou éducation au développement durable (annexe 5). Ce dossier doit être rempli par les enseignants lorsque des intervenants extérieurs interviennent plus de 6 heures dans la classe. Certains estiment que le dossier est trop compliqué et/ou trop long à remplir. L'inspectrice de l'Education Nationale responsable de la mission mathématiques, sciences et EDD, Mme GILLET, a rappelé que ce dossier a été construit en accord avec les représentants des communes, des associations et de l'Education Nationale. Certes, ce document est obligatoire, mais une fiche d'aide au remplissage est disponible. Les conseillères pédagogiques présentes au forum ont indiqué qu'elles restaient à la disposition des enseignants et des associations pour les aider à remplir ce document. L'objectif n'est pas de détailler les étapes de l'animation qui va se dérouler mais de présenter l'insertion de cette animation dans le projet de la classe et de l'école.

Ensuite, les animateurs ont présenté leurs projets, et comme il y a eu peu de questions, les présentations se sont terminées vers 11h15. Les participants sont repartis au fur et à mesure, les professeurs présents ont profité de la présence des animateurs, des conseillères pédagogiques et du SMAGGA pour commencer la rédaction de leur dossier unique pour l'an prochain.

Un compte rendu de la réunion va être rédigé et envoyé aux écoles pour permettre aux enseignants absents de prendre connaissance de ces informations, si cela n'a pas déjà été relayé par les élus des communes.

Bien que le délai limite d'inscription soit fixé au vendredi 19 septembre, des inscriptions sont attendues dès le mois de juin.

Pour promouvoir les animations et le contrat de rivière, une visite presse-élus est organisée le mardi 24 juin lors d'une animation de terrain au lac de la Madone. Cette animation est réalisée par la Fédération du Rhône pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, c'est l'animation pour laquelle il y a eu le plus grand nombre d'inscriptions cette année. Le président du SMAGGA Paul MINSSIEUX et le Vice-Président en charge de l'éducation au développement durable seront présents, ainsi que plusieurs journaux locaux, invités par un communiqué de presse (annexe 15).

Partie IV – Bilan de stage et perspective d'avenir

Le secteur de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) se développe et, depuis plusieurs années déjà, il se professionnalise. Aujourd'hui, bien que mon stage ne soit pas achevé, la prise de recul est importante pour me permettre de faire émerger les compétences acquises au cours du stage.

1. Le stage

L'année 2014 n'était pas forcément la plus propice pour réaliser un stage, et encore moins au sein d'une collectivité publique. En effet les élections ont entraîné des changements dans les comités et commissions qui prennent les décisions et la mise en place de ces instances est longue. Néanmoins c'est à titre personnel un enrichissement que d'y avoir assisté.

1.1. **Coordonner en tant que stagiaire**

Etre stagiaire en coordination est un défi à relever tous les jours. Si dans une grande structure le stagiaire d'un coordinateur dirige une équipe, dans une petite structure, l'équipe fonctionne de façon autonome sous le directeur, il ne reste donc que les projets à coordonner. Mais cela n'est pas forcément évident car dans une collectivité publique, ce sont les élus qui prennent les décisions, qui pilotent. Ainsi la coordination d'un projet d'animations scolaire par un stagiaire dans une collectivité publique c'est :

- Faire le lien entre les décisions des élus, son maître de stage, les animateurs qui interviennent sur le terrain et les partenaires institutionnels qui contrôlent.
- Organiser les actions pour que sur le terrain tout se déroule bien.

En somme, la coordination d'un tel projet fait appel à une importante qualité organisationnelle et relationnelle.

Heureusement, ma première expérience étant un stage, cela m'a permis de me reposer sur l'équipe de la structure, notamment mon maître de stage lorsque c'était nécessaire. Prendre les bonnes décisions nécessite de bien connaître les projets, le territoire et les enjeux dont certains sont parfois difficiles à mettre en évidence.

1.2. **Deux missions, une multiplicité de compétences**

A travers mes différentes missions de stage, j'ai pu acquérir et développer des capacités professionnelles variées et complémentaires qui me seront utiles dans mon futur métier.

L'organisation d'un événement type forum nécessite une organisation spécifique. Dans mon cas, le forum avait pour objectif de mettre en valeur de petits changements sur un projet qui fonctionne très bien et auquel tous les participants sont habitués. Si c'était à refaire, je communiquerai autrement auprès des enseignants. Puisqu'il est difficile pour eux de se déplacer, il y a deux possibilités, le projet étant soutenu par l'Education Nationale, les services pourraient diffuser l'information auprès des professeurs, l'autre solution étant d'aller à leur rencontre, même si cela nécessite du temps.

Lors d'une réunion au Grand Lyon sur le thème du numérique où j'ai accompagné mon maître de stage, autour de la table, plusieurs représentants de structures en contact avec le SMAGGA étaient présents, notamment les associations d'éducation au développement durable. Cette réunion a été l'occasion de prendre contact avec le délégué académique au numérique M. BATAILLER, pour lui présenter notre projet d'outil pédagogique numérique et lui demander de participer au comité de pilotage.

Au cours de mes visites dans les classes et sur le terrain, je représentais le SMAGGA, et devais échanger avec les enseignants et les animateurs sur les projets, leurs besoins et les perspectives d'avenir des animations scolaires. Ces rencontres ne sont pas forcément simples car je m'insère dans une relation déjà existante entre les professeurs et les animateurs, la qualité relationnelle est donc essentielle. Mais ces rencontres ont été intéressantes car tous n'ont pas la même vision et apportent ainsi des éléments d'enrichissement du projet différents.

La charge de travail irrégulière m'a permis à quelques reprises de suivre les techniciens du SMAGGA sur le terrain, ainsi j'ai pu découvrir le territoire et comprendre les enjeux environnementaux. J'ai assisté aux différents comités syndicaux et commissions communication et éducation au développement durable et cela m'a apporté la compréhension des enjeux politiques liés au territoire. Ainsi, j'ai saisi toute la subtilité nécessaire pour conjuguer les enjeux écologiques et politiques.

La réalisation de différents supports de communication m'a permis d'apprendre à me servir d'outils informatiques spécifiques (InDesign, ...). Cela vient compléter les compétences en communication acquises en formation à Florac, indispensables pour une bonne coordination de projet.

Enfin, la coordination d'un projet qui regroupe 27 communes, 60 écoles, 4 circonscriptions de l'Education Nationale et fait intervenir 6 associations, nécessite une organisation rigoureuse. A chaque intervention sur le terrain même lorsque la mission n'est que de l'observation, il est important d'avoir avec soit, les différents supports de communication existants et les fichiers utiles pour répondre aux questions, d'où l'importance de bien connaître l'action dans sa globalité. Ce type d'action développe sensiblement les qualités relationnelle et organisationnelle.

2. Une autre facette de l'EEDD

Je n'ai pas choisi mon stage pour l'insertion professionnelle qu'il me permettrait suite à la licence professionnelle. J'ai pris la décision de réaliser mon stage dans une collectivité territoriale, pour découvrir un peu mieux le fonctionnement de ces structures. Grâce à ce stage j'ai acquis plus de connaissances sur le travail des collectivités, des partenaires institutionnels et leurs relations avec les autres secteurs tel le secteur associatif. Je connais bien le fonctionnement d'un outil de gestion territorial sans pour autant m'éloigner du secteur de l'EEDD car j'ai été en contact régulier avec des associations et des animateurs de ce secteur qui rejoignent aujourd'hui mon réseau de connaissances dans le domaine.

3. Et le futur dans tout cela

3.1. Personnellement

J'ai un regret, c'est d'avoir participé à deux projets dont je ne connaîtrai pas le résultat. Aussi, si j'ai la possibilité et si les responsables du SMAGGA me le permettent, j'apprécierai de revenir en septembre en tant qu'observateur et participer à l'ouverture des plis des dossiers de candidature du marché public et à la sélection des dossiers d'inscriptions aux animations scolaires.

Concernant l'outil pédagogique numérique, j'espère que des dossiers intéressants et novateurs pleins d'idées seront adressés en réponse au marché public. Concernant les animations scolaires, la réussite serait de voir apparaître des projets de plus de 3 demi-journées avec éventuellement une conjugaison de partenaires associatifs.

3.2. Professionnellement

Pour l'an prochain, j'ai postulé pour une mission de service civique. Cette mission conjugue accueil de groupes, réalisations d'animations et soutien logistique et organisationnel.

La licence professionnelle coordination de projet en éducation à l'environnement et au développement durable, le projet tutoré, ainsi que le stage m'ont aidé à développer des compétences, permis d'en acquérir de nouvelles et surtout apporté une ouverture d'esprit.

Je suis motivé pour continuer à travailler dans le secteur de l'éducation à l'environnement, sur l'organisation de projets territoriaux.

Je suis conscient que je ne connais pas tous les domaines de l'EEDD mais cela me semble une bonne base pour commencer.

Conclusion

Mon stage comportait deux missions principales, je vous ai présenté l'une d'entre elle, la coordination du programme d'animation scolaire notamment la préparation de l'année 2014/2015. La problématique était centrée sur le développement de partenariat. Dans le métier de coordinateur, et notamment dans le milieu de l'éducation à l'environnement, le partenariat est une démarche incontournable. "La seule voie qui offre quelque espoir d'un avenir meilleur pour toute l'humanité est celle de la coopération et du partenariat." (Annan, 2001)

Je ne sais pas si le développement souhaité aura lieu, il est trop tôt pour le dire. Néanmoins, la démarche est engagée, et tous les acteurs mobilisés. La première réponse sera connue le 19 septembre 2014, dernier jour des inscriptions au programme d'animations scolaire 2014/2015. La quantité, mais surtout la qualité des dossiers sera un bon indicateur de la dimension partenariale.

Les difficultés rencontrées ont été surmontées, mais surtout je les ai comprises, notamment la faible participation au forum. La mission n'est pas achevée, la démarche partenariale se mène sur le long terme avec l'ensemble des acteurs et ma présence n'a été que ponctuelle. Mais tous les acteurs sont impliqués.

Le futur des animations sera porté par des échanges sur le temps périscolaire. Etant donné que le SMAGGA est géré par les communes et que ces dernières ont en charge la réforme des rythmes scolaires, il est probable que des passerelles seront trouvées pour adapter certaines animations au temps périscolaire. C'est un beau défi qui attend donc l'ensemble des partenaires (élus, permanents, animateurs, professeurs...) pour réfléchir à la question.

Glossaire et sigles

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse : Créée par la loi sur l'eau de 1964, l'Agence de l'eau est un établissement public de l'Etat, sous la tutelle du Ministère en charge du développement durable. Elle a pour mission de contribuer à améliorer la gestion de l'eau, de lutter contre sa pollution et de protéger les milieux aquatiques.

Le territoire de compétence de l'agence s'étend d'une part sur l'ensemble du bassin versant français de la Méditerranée, appelé bassin Rhône Méditerranée et d'autre part, sur le territoire Corse, d'où son nom de Rhône Méditerranée et Corse. (Agence de l'eau², s. d.)

Bassin versant : Ensemble d'un territoire ayant un exutoire commun pour l'écoulement de ses eaux de surfaces et souterraines. Le bassin versant peut se définir plus précisément comme la totalité de la surface topographique drainée par un réseau hydrographique. (...) Cette unité hydrographique cohérente permet d'organiser la gestion ou la restauration de la qualité de l'eau de façon globale, dans un cadre communautaire (Directive cadre sur l'eau) et conformément aux lois et réglementations nationales (Loi sur l'eau). C'est d'ailleurs l'échelle du bassin versant qui est couramment choisie pour organiser la gestion de la qualité de l'eau et des usages dans le cadre des schémas d'aménagement et de gestion des eaux. (Bioret, 2009)

Contrat de rivière : Le contrat de rivière est un accord technique et financier entre les collectivités locales d'un même bassin versant, l'Etat, le conseil régional, le conseil général, l'agence de l'eau et les usagers. Il débouche sur un programme d'actions environnementales et collectives, prévu pour 5 à 7 ans dont le but est de restaurer la qualité des eaux et des milieux aquatiques. Ce programme vaut obligation pour les parties signataires. L'enjeu est de faire cohabiter les différentes activités économiques, tout en préservant et en gérant de façon durable la ressource en eau. (Bioret, 2009)

EDD : éducation au développement durable.

EEDD : éducation à l'environnement et au/pour un développement durable.

FRAPNA : Fédération Rhône-Alpes pour la Protection de la Nature (association partenaire).

FRPPMA : Fédération du Rhône pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (association partenaire).

LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux (association partenaire).

MNLE : Mouvement National de Lutte pour l'Environnement (association partenaire).

SMAGGA : Syndicat de Mise en valeur, d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon

SMAVG : Syndicat Mixte d'Assainissement de la Vallée du Garon

Bibliographie et Sitographie

- Annan Kofi, 2001, « Discours à l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies »,.
- Bellenger Lionel et Pigallet Philippe éd., 1996, *Dictionnaire de la formation et du développement personnel: à l'usage des formateurs et des enseignants*, Paris, France, ESF.
- Bioret Frédéric, 2009, *Dictionnaire de la protection de la nature*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Boterf Guy Le, 2013, *Travailler en réseau et en partenariat. Comment en faire une compétence collective ?*, Édition : 3e édition revue et augmentée. Paris, Eyrolles.
- Dortier Jean-François éd., 2004, *Le dictionnaire des sciences humaines*, Auxerre, France, Éd. Sciences humaines.
- Durand-Prinborgne Claude, Hassenforder Jean et Singly François de, 1994, *Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation*, P. Champy et C. Étévé éd. Paris, France, Nathan.
- Maccio Charles, 2002, *Des réunions plus efficaces*, Lyon, France, Chronique sociale.

Agence de l'eau¹ (en ligne), "Le bassin versant". Adresse : <http://www.eaurmc.fr/pedageau/la-gestion-de-leau-en-france/le-bassin-versant.html> [Consulté le : 3 avril 2014].

Agence de l'eau² (en ligne), "Qui sommes-nous ?". Adresse : <http://www.eaurmc.fr/index.php?qui-sommes-nous> [Consulté le : 7 juin 2014].

Ardesi Midi-Pyrénées (en ligne), « Les partenariats avec les écoles primaires - ExplorCamp (2009) »,.
Adresse : <http://fr.slideshare.net/ardesimp/les-partenariats-avec-les-coles-primaires-explorcamp-2009> [Consulté le : 13 juin 2014].

Gest'Eau (en ligne), "Contrats de milieu", 13 août 2012. Adresse : <http://www.gesteau.eaufrance.fr/presentation/contrat> [Consulté le : 3 avril 2014].

Réseau Ecole et Nature (en ligne), "Le partenariat un état d'esprit". Adresse : <http://reseauecoleetnature.org/agir-en-ee/parteneriat.html> [Consulté le : 13 juin 2014].

Liens vers deux documents sources à télécharger sur le site du SMAGGA :

(<http://www.contratderivieredugaron.fr/>)

- Rapport d'activité 2013 du SMAGGA :

http://www.contratderivieredugaron.fr/downloads/Rapports-d-activite_t17847.html

- Programme d'action du Contrat de rivière du Garon :

http://www.contratderivieredugaron.fr/downloads/2nd-Contrat-de-riviere-dossier-definitif_t15971.html

Crédits :

Illustration 1 : Localisation géographique du bassin versant du Garon, SMAGGA.

Illustration 2 : Organigramme du projet animations scolaires, Maxime Guelton.

Illustration 3 : Arbre à objectif, Maxime Guelton.

Illustration 4 : La rivière source d'éco citoyenneté, SMAGGA.

Illustration 5 : Ressources en eau, Fabrice Lafond.

Photo de couverture : Animation scolaire sur le plan d'eau de la Madone à Mornant, SMAGGA.

Etablissement de formation

SupAgro Florac

Institut d'éducation à l'agro-environnement

9 rue Célestin Freinet

48400 FLORAC

Tél : 04 66 65 65 65 Fax : 04 66 65 65 50

Email : contact@supagro.inra.fr

Web : www.supagro.fr/web/Florac

Structure de stage

SMAGGA

Syndicat de Mise en Valeur, d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon

262 rue Barthélémy Thimonnier

69350 BRIGNAIS

Tél : 04 72 31 90 80 Fax : 04 72 31 90 70

Email : smagga@smagga-syseg.com

Web : www.contratderivieredugaron.fr

Ce rapport de stage fait état de l'une de mes missions effectuées au sein du Syndicat de Mise en valeur, d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon (SMAGGA) : "mise en place du programme d'animations scolaires pour l'année 2014/2015".

Il présente la structure et le contrat de rivière mais aussi la création du programme, l'organisation d'un forum avec les associations, les enseignants, les élus et les représentants de l'Education Nationale. La question du partenariat entre les écoles primaires d'un territoire et les associations déléguées par une collectivité territoriale est fort présente.

Vous découvrirez le dossier unique d'actions partenariales que certains professeurs des écoles refusent de remplir soit à cause de sa complexité, soit par manque de temps.

Vous comprendrez les enjeux d'un syndicat de rivière dans le domaine de la sensibilisation à l'environnement et au développement durable.

This document reports of one of the missions carried out for the Syndicat de Mise en valeur, d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon (SMAGGA): « establishment of the educational program for the 2014-2015 school year ».

It presents the training organization and the river contract, buy also the designing of the program, the organization of a forum with the educational partners, the teachers, the elected representative and members of the ministry of education. The issue of partnership between schools of a specific area and organizations delegated by local authorities is also very important.

You will discover the current partnership and action document that some teachers refuse to fill either due to its complexity or because they lack the time.

You will understand the issues of a river joined association (syndicat rivière) in the field of environment and sustainable development education.

**Mots clés : partenariat, animations, collectivité territoriale, bassin versant.
Keywords : partnership, education, territorial authorities, drainage basin.**

Licence Professionnelle

*Coordinateur de projet en éducation à l'environnement et au
développement durable*

Ressources en Eau

Programme d'éducation au développement durable

Annexes



Responsable pédagogique : Alain MANUEL

SupAgro Florac
Institut d'éducation à l'agro-environnement
9 rue Célestin Freinet
48400 FLORAC
Tél : 04 66 65 70 10
Email : alain.manuel@supagro.inra.fr

Responsable professionnel : Sébastien LAURENT

**Syndicat de Mise en valeur, d'Aménagement
et de Gestion du bassin versant du Garon**
262 rue Barthélémy Thimonnier
69530 BRIGNAIS
Tél : 04 72 31 90 81
Email : slaurent@smagga-syseg.com

Ressources en Eau

Programme d'éducation au développement durable

Annexes

Composition du Jury :

- M. Michel VIDAL (SupAgro Florac)
- M. Olivier KANIA (REEL 48)
- M. Sébastien LAURENT (SMAGGA)

Sommaire

Annexe 1 :	
Fiches actions C-2-8 et C-2-11 du 2 nd Contrat de rivière du Garon	2
Annexe 2 :	
Poster du bassin versant du Garon	3
Annexe 3 :	
Photographie aérienne du bassin versant du Garon	4
Annexe 4:	
Arrêté préfectoral de constitution du comité de rivière du Garon	5
Annexe 5 :	
Tableau récapitulatif des inscriptions aux animations pédagogiques 2013/2014	6
Annexe 6 :	
Dossier unique de projet d'action partenariale en sciences ou en éducation au développement durable et document d'aide au remplissage	7
Annexe 7 :	
Compte rendu de la commission communication et éducation au développement durable du 26 février 2014	8
Annexe 8 :	
Proposition d'animation par la FRAPNA pour les conseils municipaux des enfants	9
Annexe 9 :	
Complément du SMAGGA à la proposition de la FRAPNA concernant l'animation pour les conseils municipaux des enfants	10
Annexe 10 :	
Courrier d'invitation au forum (version professeurs des écoles)	11
Annexe 11 :	
Programme d'animations scolaires 2013/2014 "La rivière source d'éco citoyenneté"	12
Annexe 12 :	
Programme d'animations scolaires 2014/2015 "Ressources en eau"	13
Annexe 13 :	
Fiche d'inscription aux animations 2014/2015	14
Annexe 14 :	
Courrier aux écoles pour l'envoi du programme d'animations scolaire 2014/2015	15
Annexe 15 :	
Communiqué de presse, visite presse –élus du 24 juin 2014	16

Annexe 1

**Fiches actions C-2-8 et C-2-11
du 2nd Contrat de rivière du Garon**

VOLET C	PROMOUVOIR ET PERENNISER LA GESTION GLOBALE DE LA RESSOURCE EN EAU	FICHE N° C-2-11
Objectif C2	Communiquer et sensibiliser	

Opération	Création d'un outil pédagogique numérique	Priorité	2
		Années d'intervention	2014

Sous-objectif	Eduquer au développement durable		
Secteur	Ensemble du bassin versant	Cours d'eau – Masse d'eau	Garon de la source à Brignais – FRDR479a Mornantet – FRDR479b Garon de Brignais au Rhône – FRDR479c
Maître(s) d'ouvrage(s)	SMAGGA		

Contexte
<p>Le SMAGGA est la structure porteuse du contrat de rivière. A ce titre, il doit fédérer les acteurs et partenaires du contrat pour s'assurer de la mise en œuvre des actions qui y sont prévues, les coordonner, les suivre en relation avec les maîtres d'ouvrage, réaliser les actions qui relèvent de sa compétence, et animer la procédure pour maintenir sa dynamique.</p> <p>Pour aller au-delà des sujets abordés lors des animations scolaires, un outil pédagogique de type CD-ROM interactif permettrait d'ouvrir plus largement sur la thématique de la ressource en eau à destination du jeune public, et compléter la sensibilisation initiée en classe ou en centre de loisirs.</p>

Cadre des actions
<p>SDAGE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> OF n°4 : Renforcer la gestion locale de l'eau et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau

Objectifs visés / Gains escomptés
<ul style="list-style-type: none"> • Permettre à la population de comprendre le fonctionnement du bassin versant et les enjeux du contrat de rivière • Faciliter la mise en œuvre des actions prévues au contrat et obtenir des changements de comportement sur le long terme

Description technique de l'action
<p>L'opération consiste en la création d'un CD-ROM interactif (de type Mobiclic/Tobiclic des éditions Milan) abordant de façon ludique le thème de la rivière, et plus largement de la ressource en eau sur le bassin versant du Garon.</p> <p>L'outil pourrait être mis en ligne sur le site internet du contrat de rivière, distribué aux scolaires, dans les médiathèques, et utilisé lors des animations grand public (sur tablettes tactiles).</p>

Conditions de réalisation

Planning d'intervention

2014 : création de l'outil

Coût de l'opération

Montants estimatifs :

- Réalisation du CD-ROM dont conception graphique, programmation, écriture journalistique, encodage, jaquette, édition : 43 000 € TTC
- Achat de 4 tablettes tactiles : 2 000 € TTC

TOTAL : 45 000 € TTC

Plan de financement prévisionnel

- Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse : 50% d'un montant plafonné à 10 000 € TTC soit 5 000 €. Le financement sur la période 2016-2017 sera confirmé sous réserve de l'avancement des actions listées à l'article 6.3 de la partie contractuelle du contrat de rivière.
- Conseil Régional -Alpes : 30% soit 13 500 €
- SMAGGA : 9 000 €

Indicateurs de suivi

- Réalisation de la maquette
- Nombre de prêts
- Nombre de manifestations au cours desquelles le support est utilisé

Etudes / données de référence

- Plan de communication du second contrat de rivière du Garon – SMAGGA – 2012

VOLET C	PROMOUVOIR ET PERENNISER LA GESTION GLOBALE DE LA RESSOURCE EN EAU	FICHE N° C-2-8
Objectif C2	Communiquer et sensibiliser	

Opération	Animations jeune public et grand public	Priorité	1
		Années d'intervention	2013 - 2017

Sous-objectif	Eduquer au développement durable		
Secteur	Ensemble du bassin versant	Cours d'eau – Masse d'eau	Garon de la source à Brignais – FRDR479a
			Mornantet – FRDR479b Garon de Brignais au Rhône – FRDR479c
Maître(s) d'ouvrage(s)	SMAGGA ou associations de protection de l'environnement		

Contexte	
<p>Le SMAGGA est la structure porteuse du contrat de rivière. A ce titre, il doit fédérer les acteurs et partenaires du contrat pour s'assurer de la mise en œuvre des actions qui y sont prévues, les coordonner, les suivre en relation avec les maîtres d'ouvrage, réaliser les actions qui relèvent de sa compétence, et animer la procédure pour maintenir sa dynamique.</p> <p>Dans le cadre de la sensibilisation du jeune public, les élèves de cycle III (CE2, CM1, CM2) et les enfants accueillis en Accueil Collectif de Mineurs (ex-centres de loisirs) peuvent bénéficier, par l'intermédiaire du SMAGGA, d'animations scolaires sur les thématiques liées à la ressource en eau (qualité de l'eau, l'eau au quotidien, le vivant, le territoire...). Ces opérations ont pour but de sensibiliser les adultes de demain au respect et à la protection de la ressource en eau. Afin de toucher un plus large public, elles pourraient être étendues à l'organisation de sorties familiales de week-end.</p> <p>Jusqu'à présent réalisées sous maîtrise d'ouvrage SMAGGA, l'implication du monde associatif dans ces animations tend à leur laisser la maîtrise d'ouvrage de ces opérations, et l'élaboration d'un partenariat avec le SMAGGA sous la forme de conventions pluriannuelles d'objectifs.</p>	

Cadre des actions
<p>SDAGE :</p> <p><input type="checkbox"/> OF n°4 : Renforcer la gestion locale de l'eau et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau</p>

Objectifs visés / Gains escomptés
<ul style="list-style-type: none"> • Permettre à la population de comprendre la démarche et les enjeux du contrat de rivière • Faciliter la mise en œuvre des actions prévues au contrat et obtenir des changements de comportement sur le long terme

Description technique de l'action

Animations scolaires et centres de loisirs :

Il s'agit de projets construits en partenariat entre les écoles, les associations de protection de l'environnement et le SMAGGA, ayant pour but de promouvoir auprès du jeune public la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Compte tenu du fait que plusieurs associations sont susceptibles d'intervenir, une mission de coordination sur le territoire sera nécessaire, qui pourrait également être confiée à l'une des associations.

Animations grand public :

Ces projets seront construits en partenariat entre le SMAGGA et les associations. Des relais pourront être trouvés auprès des offices de tourisme.

La forme de partenariat entre les associations et le SMAGGA pourra être la convention pluriannuelle d'objectifs.

Conditions de réalisation

Planning d'intervention

2013 – 2017

Coût de l'opération

Montants estimatifs :

- Animations jeune public : 45 000 € TTC par an
- Animations grand public : 2 000 € TTC par an
- Coordination : 3 000 € TTC

TOTAL ANNUEL : 50 000 € TTC

TOTAL SUR LA DUREE DU CONTRAT : 250 000 € TTC

Plan de financement prévisionnel

- Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse : 50% du montant TTC possibles pour les animations « jeune public » uniquement dans le cadre scolaire (pas d'ACM), dans la limite de 450 € par jour, et sous réserve de validation par l'Education Nationale, soit au maximum 120 000 €. Le financement sur la période 2016-2017 sera confirmé sous réserve de l'avancement des actions listées à l'article 6.3 de la partie contractuelle du contrat de rivière.
- Conseil Régional Rhône-Alpes : 30% du montant TTC soit 75 000 €
- SMAGGA : 55 000 €

Indicateurs de suivi

- Nombre d'enfants sensibilisés
- Nombre de participants aux sorties grand public
- Nombre de demi-journées de sensibilisation du jeune public organisées
- Nombre de demi-journées de sensibilisation grand public organisées

Etudes / données de référence

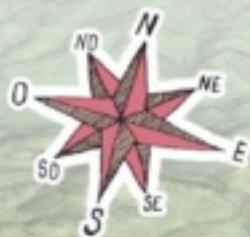
- Plan de communication du second contrat de rivière du Garon – SMAGGA – 2012

Annexe 2

Poster du bassin versant du Garon

206 km² / 130 km de rivières et de ruisseaux
27 communes / 64000 habitants

Le bassin versant du Garon



Faune

Statues de plus anciennes datées sur le secteur amont
Coulisses sur sculpture sur le tronçon moyen

Aménagements

	Barrage
	Station d'épuration
	Appareil
	Château d'eau
	Pompes en parallèle
	Passerelle

Culture et élevage

	Digue
	Drogn
	Petits biefs usages
	Culture céréalière
	Élevage

Rivières et Crues

	Seaux
	Station hydrologique
	Tronçon de protection

Annexe 3

Photographie aérienne du bassin versant du Garon



Brindas

Yzeron

Garon

Messimy

Chaponost

Garon

Furon

Garon

Saint-Geris-la-M

Thurins

Soucieu-en-Jarrest

Brignais

Charly

Artilla

Merdanson d'Orlénas

Saint-Martin-en-Haut

Rontalon

Furon

Orlénas

Vourles

Carteller

Saint-Laurent-d'Agny

Taluyers

Millery

Chaussan

Mornantet

Montagny

Saint-Sorlin

Mornant

Broulon

Garon

Sainte-Catherine

Mornantet

Chassagny

Mornantet

Fondagny

Givors

Saint-Didier-sous-Riverie

Saint-Andéol-le-Château

Saint-Maurice-sur-Dargoire

Annexe 4

Arrêté préfectoral de constitution du comité de rivière du Garon



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU RHONE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE L'ENVIRONNEMENT
Sous-direction de l'Environnement

4ème bureau

Milieux Naturels et des paysages

Affaire suivie par Mme DANJOU-GALIERE

Tél : 04 72 61 61 54

Fax : 04 72 61 64 26

Laurence.DANJOU-GALIERE@rhone.pref.gouv.fr

ARRÊTE N°2009-~~53~~7 PORTANT CONSTITUTION DU COMITE DE RIVIERE DU GARON

*Le Préfet de la zone de défense sud-est,
Préfet de la région Rhône-Alpes
Préfet du Rhône,
Chevalier de la Légion d'Honneur*

VU le code de l'environnement, et notamment son livre II ;

VU la circulaire du 30 janvier 2004 relative à la procédure d'agrément des contrats de rivière ou de baie ;

VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône-Méditerranée et Corse approuvé par le préfet coordonnateur de bassin le 20 décembre 1996 ;

VU l'avis favorable émis par le comité de bassin Rhône-Méditerranée en date du 18 décembre 2008 ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Rhône

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Constitution du comité de rivières

Il est constitué un comité de rivières chargé de participer aux travaux d'élaboration du dossier définitif du contrat de rivière Garon ; il est également chargé de suivre ultérieurement l'exécution des opérations prévues dans ce cadre.

ARTICLE 2 : Présidence, secrétariat

La présidence de ce comité de rivière est assurée par le président du syndicat mixte d'aménagement et de gestion (SMAGGA) du bassin versant du Garon

Le secrétariat est assuré par celui du SMAGGA.

ARTICLE 3 : Composition du comité

Le comité de rivière est composé comme suit :

1) Représentants de l'Etat et de ses établissements publics

- M. le préfet du Rhône ou son représentant ;
- M. le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL) ou son représentant ;
- M. le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt du Rhône ou son représentant ;
- M. le directeur délégué départemental de l'équipement du Rhône ou son représentant ;
- M. le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales du Rhône ou son représentant ;
- M. le directeur départemental de la jeunesse et des sports ;
- M. le délégué régional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) du Rhône ou son représentant ;
- M. le directeur de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse ou son représentant ;

2) Représentants des collectivités territoriales et EPCI du bassin versant

- M. le président du conseil régional Rhône-Alpes ou son représentant ;
- M. le président du conseil général du Rhône ou son représentant ;
- M. le président du SMAGGA ;
- M. le président du SIA des Hauts du Lyonnais ou son représentant ;
- M. le président du syndicat pour la station d'épuration de Givors ou son représentant (SYSEG) ;
- M. le président du SIA de la Haute Vallée du Garon ou son représentant ;
- M. le président du SIA de la Haute Vallée de l'Yzeron ou son représentant ;
- M. le président du Grand Lyon ou son représentant ;
- M. le président de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon ou son représentant ;
- M. le président de la Communauté de Communes du Pays Mornantais ou son représentant ;
- M. le président de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais ou son représentant ;
- M. le président du Syndicat de L'Ouest Lyonnais (SOL) ou son représentant ;
- M. le président du Syndicat Intercommunal de Distribution des Eaux du Sud-Ouest Lyonnais ou son représentant ;

.../...

- M. le président du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau de la région de Millery-Mornant ou son représentant ;
- M. le président du Syndicat Mixte d'Eau Potable (SMEP) Rhône-Sud ou son représentant ;
- M. le président du Syndicat Mixte d(Hydraulique Agricole du Rhône (SMHAR) ou son représentant ;
- Messieurs les maires des communes de Brignais, Brindas, Chaponost, Charly, Chassagny, Chaussan, Givors, Grigny, Messimy, Millery, Montagny, Mornant, Orliénas, Rontalon, Saint Andéol le Château, Saint Didier sous Riverie, Saint Genis Laval, Saint Laurent d'Agny, Saint Martin en Haut, Saint Maurice sur Dargoire, Saint Sorlin, Sainte Catherine, Soucieu-en-Jarrest, Taluyers, Thurins, Vourles ; Yzeron ou leur représentant

3) Représentants des usagers :

- M. le président de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, ou son représentant ;
- M. le président de l'association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) de la Vallée du Garon ou son représentant ;
- M. le président de l'AAPPMA de Givors, ou son représentant ;
- M. le président de la Fédération de Chasse du Rhône ou son représentant ;
- Mme la présidente de la FRAPNA ou son représentant ;
- M. le président du Mouvement National de Lutte pour l'Environnement (MNLE) du Rhône, ou son représentant ;
- M. le président du CPIE Monts du Pilat ou son représentant ;
- M. le président de Naturama ou son représentant ;
- M. le président du Comité départemental du Tourisme du Rhône ou son représentant ;
- M. le président de la Chambre d'agriculture du Rhône ou son représentant ;
- M. le président de la chambre de commerce et d'industrie du Rhône ou son représentant ;
- M. le président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles ou son représentant ;
- M. le président de la Chambre des Métiers du Rhône ou son représentant ;
- M. le président de l'association « Prévention Inondations Brignais » ou son représentant ;
- M. le président de l'Association Givordine des Riverains du Garon ou son représentant ;
- M. le président de la Société Piscicole et Aquicole du Sud-est ou son représentant ;
- M. le président de l'Association de Défense des Habitants de la Vallée du Garon ou son représentant ;
- M. le président de l'Association de Défense de l'Environnement de Montagny, ou son représentant ;
- M. le président de l'Association des Consommateurs d'Eau ou son représentant ;
- M. le président de l'association Sauvegarde des Coteaux du Lyonnais ou son représentant ;

- M. président du Comité Ornithologique Rhône-Alpes (CORA) ou son représentant ;
- M. le président de Réseau Ferré de France (RFF) ou son représentant ;
- M. le président de la société concessionnaire de la future A45 ou son représentant.

ARTICLE 4 : Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut être déféré au tribunal administratif compétent territorialement dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : Publicité : :

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, cet arrêté sera :

- 1) publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône ;
- 2) affiché , aux lieux habituels d'affichage et éventuellement en tout autre lieu, en mairies précitées, selon tous les procédés en usage ; procès verbal de cette formalité sera dressé par les soins du maire ;
- 3) notifié à l'ensemble des membres du comité

ARTICLE 6 : Exécution

Le secrétaire général de la préfecture du Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté

A-LYON, le 06 OCT. 2009
Le Préfet,
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
René BIDAŁ

Annexe 5

Tableau récapitulatif des inscriptions aux animations pédagogiques 2013/2014

TABLEAU INSCRIPTIONS ANIMATIONS PEDAGOGIQUES 2013/2014

Détail par commune et par animation

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	A	B	C	TOTAL
BRIGNAIS				2		3									5
BRINDAS															0
CHAPONOST						2									2
CHARLY	2					2									4
CHASSAGNY				2											2
CHAUSSAN															0
GIVORS	1			4			1			1					7
GRIGNY	2					4									6
MESSIMY	1			2					1						4
MILLERY												1			1
MONTAGNY															0
MORNANT			1	2	2				1						6
ORLIENAS															0
RONTALON															0
ST ANDEOL LE CH.	1					1									2
ST DIDIER / R.															0
ST GENIS LAVAL				3		3						1			7
ST LAURENT D'A.				1					1				1		3
ST MARTIN EN HT						2			3						5
ST MAURICE / D.															0
ST SORLIN															0
STE CATHERINE															0
SOUCIEU EN J.	2					2									4
TALUYERS						1									1
THURINS															0
VOURLES									4						4
YZERON															0
TOTAL	9	0	1	16	2	20	1	0	10	1	0	2	1	0	63
ASSOCIATIONS	FRPPMA	NATUR.	FRAPNA	MNLE	NATUR.	FRPPMA	ARTHRO.	LPO	MNLE	NATUR.	FRAPNA	FRPPMA	FRAPNA	NATUR.	

TABLEAU INSCRIPTIONS ANIMATIONS PEDAGOGIQUES 2013/2014

Détail par association et budget

ASSOCIATIONS	NUMERO	THEME	PRIX 1/2 JOURNÉE	NB DE CLASSES INSCRITS	NB DE 1/2 JOURNÉES	BUDGET
ARTHROPOLOGIA	7	JULES ET LA LIBELLULE	210€	1	3	630€
FRAPNA	3	LE GARON ET LES HOMMES	210€	1	3	630€
	11	LA RIVIERE, CHEMIN DE VIE	210€	0		0€
	B	LES MYSTERES DU GARON	210€	1	2	420€
FRPPMA	1	FAUNE AQUATIQUE ET POLLUTION	210€	9	27	5 670€
	6	LE GARON C'EST LA PECHE !	210€	20	60	12 600€
	A	QUI EST AU BOUT DU FIL	210€	2	4	840€
LPO	8	LA PETITE FAUNE DES ZONES HUMIDES	210€	0		0€
MNLE	4	LES DETECTIVES DE L'EAU	210€	16	52	10 920€
	9	AVE, JEUNE PUBLICIUS !	210€	10	43	9 030€
NATURAMA	2	L'EAU ET L'AGRICULTURE	210€	0		0€
	5	ENQUETE SUR LE TRAJET DE L'EAU	210€	2	6	1 260€
	10	L'EAU DANS LE PAYSAGE	210€	1	3	630€
	C	LES EAU'LYMPIADES	210€	0		0€

BUDGET	NB DE CLASSE	NB ACM
630€	1	
1 050€	1	1
19 110€	29	2
0€	0	
19 950€	26	
1 890€	3	0

TOTAL	42 630€	60	3
--------------	----------------	-----------	----------

Annexe 6

**Dossier unique de projet d'action partenariale en sciences
ou en éducation au développement durable**

et

document d'aide au remplissage

Année scolaire 2014 - 2015

Dossier unique de PROJET d'ACTION PARTENARIALE en sciences ou
éducation au développement durable*
pour les écoles primaires du département du Rhône
 PHASE de validation préalable et demande de financement éventuelle

L'enseignant renseigne ce dossier avec l'aide du partenaire concerné puis l'envoie à son IEN pour avis. Celui-ci le retourne à l'enseignant qui le transmet, s'il est validé, aux partenaires financiers pour attribution d'une aide éventuelle et aux partenaires pédagogiques pour information.

Ecole

Nom, adresse, téléphone, mail	Nom du directeur
	Nom du porteur de projet

Classes impliquées dans le projet

Niveau	Effectif	Nom et prénom de l'enseignant

Partenaires pédagogiques

Nom et adresse de la ou des structure(s)	Téléphone	Mail

Titre du projet d'action partenariale

Thèmes principaux abordés

Objectifs principaux de l'action partenariale

* L'éducation au développement durable comprend d'autres éducations transversales comme l'éducation à la solidarité internationale et l'éducation à la santé.

Principales compétences en sciences et développement durable

En termes de connaissances, de capacités et d'attitudes

Axe du projet d'école dans lequel s'inscrit cette action partenariale

L'école est-elle engagée dans une démarche de développement durable (E3D) ?

Préciser et justifier le niveau d'engagement de l'école dans le tableau ci-dessous.

<u>1- Engagement de la démarche</u> L'école est engagée dans un projet d'éducation au développement durable et dans un plan d'action pour l'année en cours.	
<u>2 - Approfondissement</u> Le projet d'éducation au développement durable est inscrit dans la durée. Il prévoit le parcours des élèves. Le plan d'action de l'année précédente est analysé et un nouveau plan a été élaboré.	
<u>3 - Déploiement</u> Le projet d'éducation au développement durable et les plans d'actions sont « remarquables ». Le projet est construit dans la durée sur la base d'une stratégie d'amélioration continue et avec une approche transversale. Les différents acteurs de la communauté éducative sont impliqués. L'évaluation est partagée et met en évidence les réponses concrètes et significatives apportées par les actions aux enjeux du développement durable.	

Comment ce projet s'inscrit dans le parcours des élèves concernés par l'action partenariale ?

Indiquez les partenaires et les actions des périodes ou années précédentes, actuelles ou éventuellement futures.

Projet de la collectivité dans lequel s'inscrit cette action partenariale (agenda 21, contrat de rivière ...)

Démarche et partenariat : Qui fait quoi au cours des phases d'élaboration, de mise en œuvre, de valorisation et d'évaluation ?

Etapes		Date ou période	Enseignant(s)	Partenaire(s) pédagogique(s)	Elèves
<i>Exemple d'une étape de la mise en œuvre : Découverte de la notion de biodiversité</i>			- Etat des lieux du jardin - Apport de connaissances en lien avec les programmes (le vivant, ...)	- Apport technique d'aide au diagnostic (faune, flore, paysage) - Animation d'ateliers	- Observation et expérimentation dans le jardin - Recherche documentaire
Elaboration					
Mise en œuvre					
Valorisation et actions concrètes					
Evaluation					

Dossier unique de PROJET d'ACTION PARTENARIALE en sciences ou
éducation au développement durable
pour les écoles primaires du département du Rhône

Pour quels projets partenariaux ?

Ce dossier est destiné aux **écoles primaires du département du Rhône**. Il est unique parce qu'il remplace à la fois la fiche-action du projet d'école et le document de co-éducation avec ou sans demande de financement rendant compte de l'organisation du partenariat.

Il concerne les PROJETS d'ACTION PARTENARIALE :

- **en sciences** conformément à la circulaire n°2011-038 du 4-3-20 11
- **en éducation au développement durable (EDD)** incluant **l'éducation à la solidarité internationale et l'éducation à la santé** conformément à la circulaire n°2011-186 du 24-10-2 011

Ce dossier ne concerne pas le dispositif Ekoacteurs pour lequel une fiche spécifique doit être complétée en ligne.

Quel parcours pour ce dossier ?

Très en amont du projet (fin de l'année scolaire précédente ou début de l'année en cours), l'enseignant répond à des propositions de collectivités (communes, communautés de communes, ...) ou d'autres structures (syndicat mixte etc.) ou prend l'initiative de la recherche d'un partenaire.

Le ou les enseignant(s) s'entend(ent) avec le partenaire sur les grandes lignes du projet (thèmes, objectifs, principales étapes etc.) et le rédige(nt).

Ce document est soumis à l'avis pédagogique de l'IEN qui le retourne à l'école.

Le ou les enseignant(s) le transmet(tent) ensuite à la collectivité ou autre structure pour l'attribution éventuelle d'une aide et au partenaire pédagogique pour information.

Avant le démarrage du projet et la mise en œuvre de l'action, le ou les enseignant(s) et le partenaire peuvent utiliser le tableau joint à ce dossier d'aide (page 4) pour définir les étapes dans le détail, en prenant en compte les évolutions qui auront pu intervenir, sans oublier le rôle des accompagnateurs (parents...).

A la fin du projet, le ou les enseignant(s) dans le cadre d'un échange avec le ou partenaires procèdent à une évaluation. La fiche d'évaluation sera transmise pour information à l'inspecteur, aux partenaires pédagogiques et aux structures qui ont contribué au financement.

Aides à l'élaboration du dossier

- **Partenaires pédagogiques** : le partenaire cité dans le dossier est le partenaire-coéquipier qui participe auprès des élèves et avec l'enseignant à la mise en œuvre de l'action pédagogique.

Il ne faut pas le confondre avec les collectivités ou les structures telles que les syndicats mixtes qui apportent des aides financières, matérielles ou humaines aux écoles.

- **Titre du projet d'action partenariale** : il n'est pas obligatoire.

- **Thèmes principaux abordés** : il s'agit de champs et d'items disciplinaires.

Par exemple : la matière – l'air et la pollution de l'air

- **Objectifs principaux de l'action partenariale** : ils précisent le thème.

Par exemple : faire découvrir aux élèves ce qui est fait au niveau de la commune pour protéger la qualité de l'air.

- **Principales compétences en sciences et développement durable** : il s'agit des compétences des programmes de l'Education nationale.

- **Axe du projet d'école dans lequel s'inscrit cette action partenariale** : le lien de cette action avec l'un des axes doit être mis en évidence.

- **L'école est-elle engagée dans une démarche de développement durable (E3D) ?**

« Les écoles sont vivement invitées à entrer en démarche globale de développement durable en combinant autour d'un projet de DD les enseignements, la vie scolaire, la gestion et la maintenance de la structure scolaire, ainsi que l'ouverture sur l'extérieur par le partenariat. » (circulaire n°2011-186 du 24-10-2011) conformément au référentiel de mise en œuvre et de labellisation (note de service n°2013-111 du 24-7-2013).

Le document présente trois niveaux d'engagement de l'école dans cette démarche.

1- Engagement de la démarche : Ce premier niveau traduit un début d'engagement des classes d'un cycle ou de toute l'école dans une démarche globale.

L'action mise en œuvre en partenariat n'est pas ponctuelle mais s'inscrit dans la durée d'une année en ce sens qu'il y a une continuité dans les apprentissages et des liens avec les comportements et la vie de l'école.

2 - Approfondissement : L'accent est mis sur le parcours des élèves. Le projet pour l'année en cours est une suite de ce que les élèves ont vécu l'année ou les années précédentes.

3 - Déploiement : L'école est engagée dans une vraie dynamique de démarche globale.

- **Comment ce projet s'inscrit dans le parcours des élèves concernés par l'action partenariale ?**

La notion de parcours est importante. Il s'agit de ne pas juxtaposer des partenariats dans différents domaines sans organiser la cohérence. Ni non plus de travailler dans un seul domaine tout au long de la scolarité : les déchets toutes les années....

Les projets pédagogiques impliquant un ou des partenaires doivent s'inscrire dans une durée suffisamment longue, annuelle ou pluriannuelle afin de permettre aux élèves d'appréhender les problématiques à court, moyen et long terme.

Projet de la collectivité dans lequel s'inscrit cette action partenariale

Les collectivités ont en général des projets et financent prioritairement des actions qui sont en cohérence avec ce projet.

Exemples : agenda 21, contrat de rivière, plan d'éducation au DD

Démarche et partenariat : les étapes de la démarche.

Le tableau proposé peut être agrandi pour ajouter des lignes.

Elaboration : l'action partenariale se co-construit en faisant se rencontrer les objectifs de l'enseignant et les propositions de l'intervenant.

Dans cette ligne, sera défini ce qui est apporté par chacun dans cette co-construction. La case élève peut permettre de mentionner comment les élèves sont mis en projet par rapport à cette action, quel questionnement a été induit...

Mise en œuvre : Les enseignants indiquent les séances effectuées en solo en amont des interventions du partenaire (par exemple, recueil de représentations), entre ou après ces interventions (par exemple, séances complémentaires ou d'approfondissement de notions évoquées en animation, investigations par recherches documentaire, par expérimentation, par observation, structuration des connaissances, trace écrite..).

Quand le partenaire est présent, il est important de préciser ce que chacun fait précisément sans oublier les élèves. Tous les niveaux d'intervention de l'enseignant sont possibles : il peut être observateur, intervenir pour établir des liens (avec les enseignements, le vécu des élèves etc.), questionner l'animateur, reformuler, effectuer la synthèse de la séance, voire de prendre en charge des groupes, de co-animer etc.

Le rôle du partenaire ne se limite pas forcément aux interventions en classe mais il peut aussi fournir des ressources, former l'enseignant, établir des liens avec d'autres partenaires...

Valorisation :

Il est important de faire connaître ce qui est mis en œuvre pour :

- Partager l'expérience
- Valoriser le travail des équipes et la relation partenariale
- Mettre en œuvre le décloisonnement des initiatives et amplifier la création d'une culture commune de l'EDD dans le cadre d'une démarche globale
- Alimenter le débat concernant les enjeux, les problématiques et les modalités de l'EDD, enclencher le questionnement de ceux qui n'ont pas ou peu participé,
- Faire circuler la façon dont sont traduites pédagogiquement les innovations permanentes dans le champ scientifique et dans l'innovation sociale, supports essentiels du DD

Cette communication doit se faire à l'interne pour les différents membres et acteurs de la communauté éducative ainsi qu'à l'égard des services de l'Etat, des collectivités responsables, des différents partenaires financiers, des parents d'élèves et des autres partenaires. Des stratégies communes de communication et de diffusion peuvent être élaborées avec des partenaires.

Exemple : marché des connaissances....

Evaluation :

Il s'agit de définir des indicateurs qui permettront d'analyser le projet d'action partenarial en termes :

- de pertinence des objectifs par rapport aux finalités,
- de cohérence des moyens par rapport aux objectifs,
- d'efficacité des résultats par rapport aux moyens
- d'efficacités des résultats par rapport aux objectifs.

- Budget prévisionnel

Il est important d'y faire figurer le coût réel des interventions et non seulement le coût facturé aux écoles. Cela permet de faire apparaître toutes les aides accordées par les financeurs.

- Commentaires, avis et signature du directeur

L'implication du directeur dans les projets de l'école est importante pour qu'il puisse mobiliser l'ensemble de la communauté éducative.

- Commentaires, validation et signature de l'IEN

L'IEN valide en prenant appui sur les différents renseignements portés sur cette fiche : cohérence et continuité du parcours des élèves, conformité avec les programmes, cohérence avec le projet de l'école et de la collectivité, participation financière demandée aux familles, présence des différentes phases de la démarche, qualité des partenaires.....

- Aides accordées :

Cette partie sera renseignée par le ou les partenaires financiers.

Afin d'avoir une vision réelle et complète des aides apportées, toutes doivent y figurer qu'elles soient sous forme de subventions, de prêts ou de dons de matériel, d'une mise à disposition de personne.

Quel calendrier ?

Chaque territoire (circonscription, commune, intercommunalité, etc.) définira le calendrier correspondant à son fonctionnement. Dans tous les cas, les actions ne peuvent commencer sans avoir été validées par l'IEN et avoir reçu l'accord des éventuels financeurs.

Annexe 7

**Compte rendu de la commission communication
et éducation au développement durable
du 26 février 2014**



COMMISSION « COMMUNICATION ET EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE » DU SMAGGA et DU SECOND CONTRAT DE RIVIERE DU GARON

REUNION DU MERCREDI 26 FEVRIER 2014
à la Maison Intercommunale de l'Environnement

COMPTE-RENDU

Présents :

M. Charles JULLIAN, Vice-Président du SMAGGA/commune de Taluyers/COPAMO
 M. Olivier MARTEL, Vice-Président du SMAGGA/CCVG
 M. Nicolas CHAVEROT, Conseil Général du Rhône
 Mme Sandrine BERETTONI, Conseil Général du Rhône
 Mmes Stéphanie SPACAGNA, Geneviève AUDUREAU, Sébastien LAURENT, SMAGGA
 M. Maxime GUELTON, stagiaire du SMAGGA

Excusés :

M. Paul MINSSIEUX, Président du SMAGGA
 M. Gérard GRANADOS, délégué du SMAGGA/commune de Vourles
 M. Claude LASCOMBE, délégué du SMAGGA/commune de Saint-Didier-sous-Riverie
 M. Bernard SERVANIN, Vice-Président du SMAGGA/C.C.V.L.
 Mme Marjorie CLERC, Agence de l'Eau RM&C

Absents :

Mme Martine LALAUZE, déléguée du SMAGGA/commune de Brindas
 M. Jean-Pierre FAURE, Fédération de Pêche du Rhône
 M. Christian ROBERT, commune de Saint-Martin-en-Haut
 Mme Cécile PAYEN, Région Rhône-Alpes
 M. Jean-François PERRIN, D.D.T. – S.F.E.B.
 M. Pascal JOND, A.R.S.
 M. Michel DEVRIEUX, D.D.J.S.
 M. Christophe DARPHEUIL, NATURAMA

Ordre du jour :

- Rapport d'activité du SMAGGA – année 2013,
- Film sur le survol du bassin versant du Garon,
- Guide sur la ressource en eau,
- Diffusion dans les cinémas du territoire, d'un film de sensibilisation des jardiniers amateurs sur la réduction de l'utilisation des pesticides,
- Questions diverses...

Un tour de table est effectué pour faire les présentations et, en particulier, pour Mme Sandrine Berettoni, nouvelle responsable de la sensibilisation au Développement Durable pour le Conseil Général du Rhône.

M. Laurent présente également M. Maxime Guelton, stagiaire pour l'EDD au SMAGGA du 17 au 28 février et du 31 mars au 1^{er} juillet 2014. Il a pour mission de travailler sur le programme d'EDD 2014/2015 et sur le cahier des charges du projet d'outil pédagogique numérique.

M. Guelton prend la parole pour donner quelques précisions : pour le programme d'EDD 2014/2015, il va travailler auprès des associations pour que la diffusion de la plaquette regroupant les animations proposées aux écoles (et ACM) soit diffusée en mai plutôt qu'en septembre ; cela fait suite à une demande des enseignants qui auront ainsi plus de temps pour remplir le dossier unique de partenariat, demandé par l'Education Nationale, et pourront également mieux prévoir les animations dans le cadre de leur projet d'école ou de classe. Il précise qu'il a rencontré des animateurs cette semaine en se rendant sur plusieurs animations du SMAGGA.

M. Guelton précise qu'un courrier va partir très prochainement à destination des associations pour leur demander si elles ont prévu des changements dans le programme d'animation (évolution dans les animations, nouvelles animations...). Les associations ont jusqu'au 18 avril pour nous répondre, ce qui permettra au SMAGGA de finaliser la plaquette avant fin avril et de la diffuser en mai.

M. Guelton propose également aux participants l'organisation d'un forum, à destination des enseignants, au cours duquel les animateurs pourront présenter leurs animations aux enseignants de cycle III (et animateur des ACM). Il pense que cela pourrait aider les associations qui travaillent depuis peu pour le SMAGGA et qui n'ont pas encore beaucoup d'inscriptions (LPO, Arthropologia). Il estime également que ce serait l'occasion de clarifier, pour les enseignants, le rôle du SMAGGA et des associations car, en allant sur les animations, il s'est rendu compte qu'il y avait quelques confusions. Il propose de faire ce forum un mercredi matin, fin mai ou début juin.

M. Martel rappelle qu'il faut également que la Direction Académique donne sa validation sur la plaquette et que les Inspecteurs de circonscription soient invités à ce forum. Il souhaite également que les élus des communes soient plus impliqués dans le programme d'animations car ils peuvent enrichir les projets et il ne faut pas oublier que les associations réalisent le projet d'EDD avec les fonds votés par les élus du SMAGGA ; il est donc nécessaire que les élus soient associés dès le départ et invités au forum.

M. Martel rappelle qu'il avait souhaité organiser une réunion, pendant ce mandat, avec les communautés de communes et syndicats intercommunaux de l'Ouest Lyonnais pour harmoniser et avoir une synergie entre tous les projets d'EDD, mais cela n'a pas pu se réaliser.

En ce qui concerne la date de ce forum, M. Jullian rappelle que les nouveaux élus vont avoir l'important dossier des nouveaux rythmes scolaires à gérer en avril/mai et qu'ils risquent d'avoir des agendas surchargés à cette période.

Mme Spacagna précise qu'à ce jour, rares sont les communes du SMAGGA qui ont pris des décisions à ce sujet et que le SMAGGA ne peut pas, pour l'année scolaire 2014/2015, travailler au repositionnement des animations sur le temps périscolaire, comme cela avait été demandé par les élus. Cela sera à étudier pour les années suivantes.

M. Martel estime que, dans les tendances qui se dessinent, les animateurs ne prévoiraient pas d'animation dans les temps périscolaires en raison des horaires réduits, mais il y a encore beaucoup d'incertitudes.

M. Laurent précise que, de l'avis des animateurs, faire des animations en périscolaire ne sera pas viable pour eux financièrement.

M. Martel estime qu'il faut que les associations innovent et sachent s'adapter à l'évolution de la société.

Mme Spacagna approuve l'idée du forum ; elle propose à M. Guelton de contacter les associations pour voir quel moment leur conviendrait le mieux afin de fixer une date le plus rapidement possible.

M. Martel souhaite que le forum n'ait lieu qu'à partir de début juin, car le 1^{er} comité syndical du SMAGGA ne se déroulera que fin mai, avec l'élection des vice-présidents et des membres des différentes commissions.

M. Laurent rappelle que, depuis cette année, les enseignants peuvent choisir de faire plusieurs demi-journées d'animation avec plusieurs associations ; le forum sera donc une bonne opportunité pour eux pour avoir une vision globale de ce qui est proposé et de se concerter avec les animateurs.

En réponse à M. Martel qui souhaiterait que le SMAGGA organise également un forum de restitution en fin d'année scolaire, M. Chaverot précise qu'un financement du Département, pour le transport des classes, serait possible dans la mesure où cette manifestation est organisée de manière exceptionnelle. M. Martel estime qu'il faudrait en faire une en début et une en fin de contrat de rivière.

En ce qui concerne la création de l'outil pédagogique numérique, M. Martel conseille à M. Guelton, avant de commencer à travailler sur le contenu, de réfléchir à toutes les réponses possibles à la question « qu'est-ce qu'un bon outil pédagogique ? ».

M. Martel estime que l'outil du Conseil Général « laclasse.com » n'évolue pas assez et ne propose pas suffisamment d'entrées aux collectivités. M. Chaverot précise qu'il existe des liens vers les sites des contrats de rivière du territoire. M. Martel estime que, si un texte existe sur le Garon sur le site « laclasse.com » qui date de plus de 10 ans, il est impératif de le réactualiser, en tenant en compte le second contrat de rivière du Garon et les animations proposées par le SMAGGA.

Mme Spacagna précise qu'un Comité de pilotage sera créé pour la réalisation de l'outil pédagogique du SMAGGA.

I – RAPPORT D'ACTIVITE 2013 :

M. Laurent projette sur écran le projet de ce rapport afin que les participants puissent y apporter leurs remarques et corrections.

MM. Martel et Jullian demandent à M. Laurent de changer la typographie des titres qui ne leur convient pas. Ils préfèrent une typographie plus classique.

Mme Spacagna précise, qu'en raison des élections municipales, l'ordre des rubriques et la trame du rapport n'ont pas été modifiés.

Dans l'interview du Président, dans la réponse à la 3^{ème} question, M. Martel souhaite remplacer « les animations d'éducation à l'environnement *proposées* par le SMAGGA » par « *les projets d'éducation à l'environnement soutenus* par le SMAGGA ».

Page 24 : M. Martel estime que la phrase « suite au marché public passé avec le SMAGGA » doit être supprimée, eu égard aux remous que cela avait provoqué avec les associations.

Page 25, dans le mot du Vice-Président, M. Martel souhaite que soit rajouté « et le plaisir de s'engager à être un écocitoyen ».

MM. Martel et Jullian demandent à ce que soient rajoutées d'autres photos des réunions sur le jardinage sans pesticides (en particulier celles qui ont eu lieu dans les communes de Montagny et Chaponost). M. Laurent indique avoir choisi la photo la plus adéquate (nombre de participants valorisé).

M. Martel regrette que la problématique de la santé ne figure pas dans la partie réservée à l'utilisation des produits phytosanitaires. M. Laurent propose de l'ajouter dans la légende.

Il souhaite que soit mentionné l'inventaire piscicole réalisé par la Fédération de Pêche. Mme Spacagna lui précise qu'il ne sera rendu qu'en 2014 et qu'il figure dans le rapport, dans le paragraphe consacré aux volets du CRG (Objectif C3 : suivre et évaluer).

A la demande de M. Martel, M. Laurent rajoutera le nombre de réservations pour 2013, de l'exposition sur la faune et la flore du bassin versant du Garon, par les écoles, mairies et bibliothèques du territoire.

M. Laurent indique que le rapport 2013 sera distribué aux élus des 27 communes, après les élections, en avril.

M. Martel souhaite que les documents « grand public » du SMAGGA soient envoyés à l'Agence de l'Eau pour qu'elle puisse en mettre à disposition du public (au siège et à la Délégation Régionale).

En réponse à M. Jullian qui suggère de lister les nouveaux élus afin qu'ils bénéficient d'une communication particulière, Mme Spacagna précise que des fiches mémo seront distribuées à tous les élus lors du 1^{er} comité syndical de la nouvelle mandature.

II – FILM DU SURVOL DU BASSIN VERSANT DU GARON :

M. Laurent indique que c'est l'entreprise Kaliblue (qui a réalisé le poster du B.V.) qui est chargée de réaliser un film survolant le Garon, d'Yzeron jusqu'à Givors (ainsi que le Mornantet), en images numériques.

Il précise que le film qu'il présente aujourd'hui est une première approche et qu'il sera retravaillé à partir des remarques faites aujourd'hui :

Les participants font des remarques sur le film du Garon et de ses affluents :

- De l'avis unanime, il faut ralentir la vitesse du film,
- Souhait également de changer le pictogramme des arbres (feuillus à la place des sapins),
- Augmenter le relief,
- Grossir la police des caractères et faire mieux apparaître les affluents du Garon,
- Supprimer un des deux traits qui représentent la rivière (supprimer le trait du tracé IGN),
- Au démarrage du film, noter la source de l'Yzeron en face de celle du Garon,
- M. Chaverot souhaite que soient rajoutés les pictogrammes pour l'arboriculture,
- M. Martel souhaite que soit rajouté le bâtiment de la M.I.E.,
- Décaler le nom de la commune de « Millery » sur la droite, plus près du site des carrières,
- Noter le nom des affluents au moment où ils sont survolés (Broulon, Mornantet),
- Citer les Espaces Naturels Sensibles.

M. Laurent précise que des arrêts seront faits le long du trajet du film ; de ces différents sites, une vidéo ou des photos apparaîtront (30 s à 1,30 mn), soit automatiquement, soit par une commande manuelle – pas encore défini-.

En réponse à M. Martel, M. Laurent confirme que ces films pourront être visualisés sur le site internet du SMAGGA.

M. Laurent présente les 3 devis reçus pour la réalisation de vidéo embarquée sur un drone, pour 5 journées de tournage et 10 sites :

- HEXADRONE (Saint-Etienne) : 7 188 € H.T.
- STUDIO FLY (Lyon) : 9 630 € H.T.
- STUDIO@D (Brignais) : 7 550 € H.T.

Mme Spacagna rappelle qu'une partie du budget du poster (qui n'a pas été utilisée) va basculer sur ce projet (5 000 €).

Les participants proposent une liste pour les sites à filmer avec le drone :

- Barrage de Thurins,
- Aqueducs du Gier,
- Vallée en Barret,
- Aménagement de seuils,
- Pont vieux à Brignais + travaux de protections contre les crues,
- Carrière de Millery,
- Passe à poisson La Charbonnerie,
- Gorges du Mornantet
- Marais de Morlin,
- Station d'alerte sur l'Artilla,
- Confluence Garon/Rhône.

M. Martel souhaite que soit noté (sur le contrat avec l'entreprise choisie) les modalités en cas de chute et de casse du drone (prise en charge financière par l'entreprise, délais pour continuer la réalisation du film...).

Les élus demandent également de bien insister auprès de la société sur la gestion de l'effet balancier.

En réponse à M. Martel, Mme Spacagna pense qu'en matière de propriété intellectuelle, les droits doivent être concédés, mais pas exclusifs.

M. Jullian propose de définir une clause particulière pour que les droits soient cédés au SMAGGA et aux communes du bassin versant.

M. Laurent précise que la cession des droits d'auteur porte sur 10 ans.

D'autre part, M. Laurent rappelle que le vol est déclaré à la Préfecture et le pilote doit avoir un permis D.G.A.C. Les images doivent être filmées entre 30 m et 100 m au-dessus des habitations.

En réponse à M. Laurent qui s'interroge sur la période de tournage, les élus souhaitent que ce soit aux beaux jours, en avril/mai.

M. Laurent estime la prestation de STUDIO@D est intéressante ; de plus, l'entreprise est à côté de la M.I.E. et il paraît possible de négocier les prix.

MM. Jullian et Martel donnent leur accord pour cette société.

III – GUIDE SUR LA RESSOURCE EN EAU DU B.V.

M. Laurent rappelle que ce guide sur la richesse et la protection de la ressource en eau sera adressé au grand public. Il en présente le sommaire (*voir en PJ*) :

Ce guide comprendra 5 grandes parties :

- Le bassin versant,
- La nappe phréatique,
- Les rivières,
- Les zones humides,
- Le cycle de l'eau.

M. Laurent projette sur l'écran le projet de ce guide ; les participants donnent leur avis :

M. Laurent précise qu'il existe un pictogramme différent pour chacune des 5 parties.

Sur la couverture, les élus demandent à M. Laurent de changer le pictogramme qui est inséré dans le mot ressource ; ils estiment que ce pictogramme ressemble plus à une flamme qu'à une goutte d'eau.

M. Jullian souhaite que soient abordées les zones agricoles et les bandes enherbées et s'interroge sur l'opportunité de parler également des SAGE, dans le cadre réglementaire,

En ce qui concerne les zones humides, M. Chaverot suggère d'étoffer ce paragraphe en parlant du rôle d'épuration de l'eau, de l'inventaire des zones humides sur le B.V., de la protection de ces zones dans les P.L.U....

M. Jullian acquiesce en demandant que soit fait le lien avec la gestion des eaux pluviales.

M. Laurent rappelle que ce guide n'est pas destiné aux élus mais au grand public ; M. Martel rappelle que souvent ce sont les habitants qui font pression sur les élus dans les autorisations d'urbanisme.

M. Martel demande à ce que soit précisée la signification des mots SIDESOL et SIMIMO.

M. Laurent précise que ce guide devrait être distribué, en même temps qu'un SMAGGAzine, soit en juin/juillet, soit en décembre/janvier.

IV – DIFFUSION D’UN FILM DANS LES CINEMAS DU TERRITOIRE SUR LA REDUCTION DE L’UTILISATION DES PESTICIDES PAR LES JARDINIERS AMATEURS

M. Laurent indique qu’il n’a pas beaucoup avancé sur ce dossier et que, désormais, il n’aura pas le temps de le finaliser avant les élections municipales.

Il rappelle qu’un courrier avait été envoyé aux cinémas du territoire ; il n’y a pas eu de réponses écrites mais un accord oral a été validé avec le cinéma de Vaugneray.

M. Martel demande à ce que soient pris en compte les cinémas-clubs qui sont en train d’apparaître sur le territoire.

M. Laurent précise qu’il va retravailler sur ce dossier au printemps.

M. Martel suggère de diffuser ce film en avant-première aux élus, lors des prochains « Entretien du Garon ».

=====

Annexe 8

**Proposition d'animation par la FRAPNA
pour les conseils municipaux des enfants**

Le 30/04/2014

Tous autour de l'eau

Public : Conseils municipaux des enfants

Durée : 3 séances de 1h30

Les traces de l'utilisation de l'eau par l'homme sont présentes tout autour de nous et apportent une multitude d'informations sur les consommations en eau. Après un travail de repérage sur carte et une présentation des acteurs de la gestion de l'eau, les enfants choisiront un trajet à parcourir et les éléments qu'ils souhaitent répertoriés. Une enquête dans la ville sera réalisée afin de créer une carte regroupant les informations liées à l'eau (consommation, traitement, alimentation...). Cet inventaire permettra aux enfants de faire le lien entre ce qu'ils ont observé dans leur ville et les problématiques liées à l'eau comme la ressource, la consommation, la pollution...

Thématiques abordées : consommation, ressource en eau, gestion de l'eau

Outils : cartes IGN de la ville, diaporama.

Production : Rédaction d'un article pour le bulletin municipal, rédaction d'une lettre au maire, retransmission aux autres commissions du CME.

Sortie : Inventaire de tout ce qui est lié à l'eau dans la ville concernée.

Annexe 9

**Complément du SMAGGA à la proposition
de la FRAPNA concernant l'animation pour
les conseils municipaux des enfants**

Tous autour de l'eau

Type : cycle d'animation sur l'année.

Thème : la ressources en eau – les économies d'eau

Fil conducteur : les jeunes connaissent les petits gestes pour économiser l'eau et certain lieu de la commune ou l'on utilise l'eau (école, gymnase, stade, maison des associations, ...). Après une présentation des acteurs de l'eau, ils vont faire sur la commune, un état des lieux des sources d'utilisation et de gaspillage. Cela leur permettra de dresser une carte de l'utilisation de l'eau par les services de la commune. Suite à cela ils pourront faire des propositions sur les économies possibles.

Outils : enquête, carte de l'utilisation de l'eau dans la commune

Production : forme libre choisi par le CMJ, (expo, article pour le bulletin municipal, courrier au conseil municipal, ...).

Sensibilisation : Un courrier du Maire, ou du Délégué au SMAGGA les invite à participer à cycle d'animation sur l'année.

1 séance : Présentation, entrée dans la démarche d'investigation

Présentation du SMAGGA (10')

Présentation de la commune par le CMJ (5')

Identification et présentation des différents acteurs de l'eau au niveau communal (les syndicats (10')

Définition de la ressource en eau (5')

Brainstorming des lieux ou la commune utilise de l'eau (15')

(école, mairie, gymnase, stade, cimetière, arrosage, nettoyage, atelier municipaux, ...)

Faire des hypothèses sur la quantité de consommation d'eau en fonction des lieux (15')

Faire des groupes pour explorer les différents lieux à la prochaine réunion (5')

2^{ème} séance : Enquête sur les dépenses en eau de la commune

Présentation de la fiche d'enquête et rappel du but global de l'action (5')

Par groupe, les enfants explorent les différents lieux identifiés lors de la réunion précédente et rencontre si possible le personnel municipal (jardinier, technicien de surface, personnel technique, ...). Ils remplissent une fiche d'enquête sur la consommation d'eau dans ces lieux (45' trajet compris)

Présentation des enquêtes au reste du CMJ (40')

3^{ème} séance : Où peut-on mieux faire ?

Rappel des enquêtes effectuées (5')

Analyse, lieux par lieux de la consommation d'eau (qui, ou, quand, comment, pourquoi, combien)

Si besoin, proposition d'actions pour réduire la consommation.

Sinon, identification des moyens déjà mis en place. (45')

Préparation de la production (30')

Bilan du cycle d'animation (5')

La participation du délégué du SMAGGA comme voix consultative peut-être pertinente à chaque étape.

Annexe 10

***Courrier d'invitation au forum
(version professeurs des écoles)***

Brignais, le vendredi 4 avril 2014

Le Président

à

**Mmes et MM. les Directeurs des écoles primaires
des 27 communes du SMAGGA**

***A l'attention des Professeurs des écoles des classes
de cycle III***

Nos Réf : PMx/SL/GA/49.14

Objet : forum animations pédagogiques 2014/2015

Madame, Monsieur le Directeur,

Le SMAGGA travaille actuellement à la réalisation de la plaquette regroupant les animations pédagogiques qui seront proposées aux classes de cycle 3 (et aux enfants de 8 à 11 ans des centres de loisirs) des 27 communes du SMAGGA. Cette plaquette vous sera envoyée cette année, **dès début mai 2014**.

Dans le cadre de ce projet d'Education au Développement Durable, nous avons le plaisir de vous faire savoir que le SMAGGA organise un

FORUM SUR SON PROGRAMME D'ANIMATIONS PEDAGOGIQUES 2014/2015

auquel seront invités :

- les Inspecteurs de l'Education Nationale du territoire (ainsi que leurs conseillers pédagogiques),
- les enseignants de cycle III des écoles primaires du bassin versant du Garon (ainsi que les Directeurs des Centres de loisirs),
- les élus de notre syndicat ainsi que les élus aux affaires scolaires des 27 communes du SMAGGA,
- les 6 associations partenaires qui réalisent les animations du SMAGGA.

Cette manifestation aura lieu le :

***Mercredi 28 mai 2014
de 8 h 30 à 12 h***

- à la Maison Intercommunale de l'Environnement -
262 Rue Barthélémy Thimonnier – Z.A. de Sacuny – à Brignais

Déroulement de la matinée :

- 08 h 30 à 08 h 45 : * Accueil café
- 08 h 45 à 09 h 00 : * Accueil par le SMAGGA et présentation du forum et de son déroulement,
- 09 h 00 à 09 h 15 : * Intervention de Mme GILLET, Inspectrice de l'Education Nationale et responsable de la mission départementale mathématiques, sciences et développement durable,
* Présentation du SMAGGA et du Contrat de rivière du Garon,
- 09 h 15 à 12 h 00 : * Présentation des pistes pédagogiques proposées par les associations dans le cadre du programme d'animations 2014/2015,
* Temps d'échanges entre les participants.

Merci de bien vouloir **transmettre cette invitation à tous les professeurs des écoles des classes de cycle III** de votre établissement.

Pour la bonne organisation de ce forum, nous serions reconnaissants aux enseignants de nous faire savoir s'ils seront présents ou non à cette manifestation, **avant le vendredi 23 mai 2014** (par téléphone : 04 72 31 90 78, FAX : 04 72 31 90 70 ou mail : crgaron@smagga-syseg.com)

Comptant sur votre présence et restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le Directeur, en nos sincères salutations.

Le Président
Paul MINSSIEUX



Annexe 11

Programme d'animations scolaires 2013/2014
"La rivière source d'éco citoyenneté"

NOUVELLE FORMULE!
6 partenaires pour votre projet pédagogique

**LA RIVIÈRE
SOURCE
D'ÉCO
CITOYENNETÉ**



Education à l'environnement - cycle 3 - 2013/2014

Parce-qu'il ne peut pas y avoir de développement durable sans éducation.

Signé le 1^{er} juillet 2013 pour une durée de 5 ans, le second Contrat de rivière du Garon a renforcé la politique d'éducation au développement durable. Pour cette année scolaire 2013/2014, le SMAGGA* change la formule des pistes pédagogiques à destination des élèves de cycle 3 des écoles du bassin versant du Garon ! Les enseignants peuvent désormais concevoir leur propre projet lié à l'eau. Pour les aider dans cette démarche, le SMAGGA a retenu 6 partenaires :

- ARTHROPOLOGIA, la FRPPMA (Fédération du Rhône pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique), la FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature), la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux), le MNLE (Mouvement National de Lutte pour l'Environnement), NATURAMA.

Ceux-ci sont à votre écoute. Pour bâtir votre projet, il vous suffit :

- de prendre contact avec l'un ou plusieurs de ces partenaires éducatifs pour construire votre projet. Celui-ci devra comprendre au minimum 3 demi-journées d'animation (dont au moins une sur le terrain),
- de remplir avec le ou les partenaires le «Dossier Unique de projet d'action partenariale»

* Le Syndicat de Mise en valeur, d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon regroupe 27 communes situées dans le sud ouest lyonnais : Brignais / Brindas / Chaponost / Charly / Chassagny / Chaussan / Givors / Grigny / Messimy Millery / Montagny / Mornant / Orléanas / Rontalon / S'-Andéol-le-Château / S'-Catherine / S'-Didier-sous-Riverie / S'-Genis-Laval / S'-Laurent-d'Agny / S'-Martin-en-Haut / S'-Maurice-sur-Dargoire / S'-Sorlin / Soucieu-en-Jarrest / Taluyers / Thurins / Vourlès / Yzeron

(document Education Nationale) pour une validation par l'IEC de votre projet, - de retourner au SMAGGA la fiche de pré-inscription ci-jointe (1 fiche par classe).

Le nombre de séances étant limité, les dossiers d'inscriptions - comprenant le dossier unique et la fiche de pré-inscription, pièces impératives pour la sélection des classes téléchargeables sur notre site internet - devront impérativement être remis au SMAGGA **avant le 4 octobre 2013 à midi.**

D'un montant de 210 € par demi-journée, ces sorties sont gratuites pour l'école. Elles sont entièrement prises en charge (hors frais de transport éventuels) par les 27 communes adhérentes au SMAGGA, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse et la Région Rhône-Alpes.

Paul MINSSIEUX
Président du SMAGGA



Olivier MARTEL
Vice-Président du SMAGGA
chargé de l'éducation à l'environnement





SOMMAIRE

LA QUALITÉ DE L'EAU (p. 6 à 9)

- Thème n° 1 :

Faune aquatique et pollution
(FRPPMA)

- Thème n° 2 :

L'eau et l'agriculture
(NATURAMA)

- Thème n° 3 :

Le Garon et les hommes
(FRAPNA)

L'EAU AU QUOTIDIEN (p. 10 à 13)

- Thème n° 4 :

Les détectives de l'eau
(MNLE)

- Thème n° 5 :

Enquête sur le trajet de l'eau
(NATURAMA)

LE VIVANT (p. 14 à 17)

- Thème n° 6 :

Le Garon, c'est la pêche !
(FRPPMA)

- Thème n° 7 :

Jules et la libellule
(ARTHROPOLOGIA)

- Thème n° 8 :

La petite faune des zones humides
(LPO)

LE TERRITOIRE (p. 18 à 21)

- Thème n° 9 :

Ave jeune publicus
(MNLE)

- Thème n° 10 :

L'eau dans le paysage
(NATURAMA)

- Thème n° 11 :

La rivière, chemin de vie
(FRAPNA)

LA QUALITÉ DE L'EAU



FAUNE AQUATIQUE ET POLLUTION

no 1

Les enfants s'identifient aux espèces de poissons peuplant la rivière et partent pour un voyage aquatique. Semé d'embûches, ce parcours périlleux aura raison des plus faibles. Chaque source de pollution (agricole, industrielle, thermique ou urbaine) fait l'objet d'une analyse. Les enfants proposent des solutions pour préserver la nature.

Sur le terrain, le jeune public se familiarise avec la rivière en relevant la vitesse du courant et la température de l'eau. Il définit ensuite les facteurs influençant ces mesures. Une analyse des taux de pollutions (turbidité, nitrate, pH) ainsi qu'une pêche d'invertébrés permettent de déterminer la qualité de l'eau et de dresser les paramètres propices au développement de la vie aquatique.

A partir de leurs propres dessins, les enfants réalisent une fresque des espèces observées. Sur une légende, ils précisent leur mode de vie et indiquent les problèmes rencontrés au cours de leur cycle de vie.

Thématiques abordées : faune, flore, pollutions, solidarité amont/aval.

Production : réalisation d'une fresque aquatique.

Expérience : pêche aux invertébrés, mesures en lien avec la rivière (vitesse du courant, température, turbidité, présence de nitrate, pH...).

Sortie : sur les bords d'une rivière.

Un projet à développer avec la FRPPMA

(Fédération du Rhône pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique)

Contact : Pierre-Alexandre Avallet - Guillaume Xuereb

☎ 04 72 18 01 80 - 06 11 15 17 17 - 06 11 15 16 97

✉ pa.avallet@wanadoo.fr / guillaumexuereb@yahoo.fr

www.federation-peche-rhone.fr

P-7

L'EAU ET L'AGRICULTURE

Après une introduction sur le cycle naturel de l'eau, les enfants découvrent le bassin versant du Garon et son agriculture. Ils analysent l'usage de l'eau dans une exploitation agricole et sa répercussion sur la ressource. Plus largement, ils s'interrogent sur le rôle de l'agriculture dans notre société et réfléchissent aux différentes solutions permettant aux agriculteurs de préserver la ressource en eau tout en pratiquant leur métier. Les écoliers chaussent leur paire de bottes pour la visite d'une exploitation agricole où ils observent les différents usages et impacts de l'eau sur le terrain. L'agriculteur apporte son témoignage sur la gestion de l'eau dans son métier.

Thématiques abordées : gestion de l'eau dans une exploitation agricole, ruissellement, liens entre agriculture et qualité de l'eau.

Production : rédaction d'un article pour le bulletin municipal.

Expérience : plantation de graines en classe et étude de l'eau nécessaire pour leur croissance.

Sortie : visite d'une exploitation agricole.

Un projet à développer avec NATURAMA

Contact : Sarah Gagneret

☎ 04 78 56 27 11

✉ sarah_naturama@yahoo.fr

www.naturama.fr

LE GARON ET LES HOMMES

L'activité humaine sur un territoire entraîne des pollutions d'ordre domestique, agricole, industrielle... L'homme tente de les maîtriser en réduisant leur impact sur le milieu naturel. En répertoriant les différents usages de l'eau, les enfants prennent connaissance des pollutions induites. Après avoir enfilé le costume d'enquêteur, ils suivent la piste des herbes folles et s'interrogent sur l'acharnement contre ces herbes qui n'ont de "mauvaises" que le nom que l'on souhaite bien leur donner ! A travers cette enquête, les enfants découvrent les dégâts causés par les pesticides et le désherbage chimique sur la faune et l'eau de nos rivières. Pour préserver les vertus de la biodiversité de la flore ordinaire, les élèves se lancent dans un jeu de rôles sur la mise en place d'un Contrat de rivière visant à préserver la qualité de l'eau.

Thématiques abordées : usages et cycle domestique de l'eau, pollutions, pesticides et pratiques alternatives, biodiversité.

Outils : jeu de rôles sur la mise en place d'un Contrat de rivière.

Production : rédaction d'un article pour le bulletin municipal.

Sortie : enquête sur la place des "herbes folles" dans la commune. Bord de rivière.

Un projet à développer avec la FRAPNA

(Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature)

Contact : Jennifer Riffault

☎ 04 37 47 88 52

✉ education-environnement-rhone@frapna.org

www.frapna-rhone.org



L'EAU
AU QUOTIDIEN

LES DETECTIVES DE L'EAU

Les enfants découvrent le cycle urbain de l'eau, du robinet de l'école à la station d'épuration. Ils identifient ensuite les polluants liés à l'usage domestique de l'eau. A l'aide d'un questionnaire, ils mènent l'enquête au sein de leur famille. Après une analyse des réponses, les élèves sont sensibilisés à la surconsommation et aux gestes écocitoyens.

Sous la forme d'un défi, ils se lancent dans un exercice de dépollution de l'eau. Une visite sur le terrain permet aux élèves de passer de la phase d'expérience à celle de la réalité industrielle avec une dépollution des eaux à grande échelle : c'est le temps de la visite d'une station d'épuration.

Thématiques abordées : nappe phréatique, cycle urbain de l'eau.

Outils : questionnaire sur la consommation d'eau à remplir avec les parents et à analyser en classe.

Production : réalisation d'interviews audio entre les enfants.

Expérience/défi : épuration de l'eau par petits groupes en un temps limité. Réduire sa consommation d'eau.

Sortie : visite d'une station d'épuration ou d'un château d'eau.

Un projet à développer avec le MNLE

(Mouvement National de Lutte pour l'Environnement)

Contact : Bertrand Claudy - Marie Deveze

☎ 04 72 77 19 93 - 06 09 03 78 86 - 06 20 21 69 28

✉ mnle69@orange.fr

www.mnle69.toile-libre.org

ENQUETE SUR LE TRAJET DE L'EAU

Les enfants décortiquent les cycles naturel et urbain de l'eau. Chaque installation de distribution d'eau présent dans l'établissement (sanitaire, cantine...) est recensé, examiné et classé de la plus gourmande à la plus économe.

Le jeune public dresse la liste des bons comportements à suivre pour économiser la ressource. Un code couleur est appliqué sur les robinets, les chasse-d'eau... afin d'identifier et d'éviter le gaspillage. La consommation journalière de la classe est calculée, puis comparée à celle d'autres pays. Sur le terrain, les enfants partent du compteur d'eau de l'école et remontent l'enquête en ville en s'arrêtant chez un commerçant et à la mairie. Ils achèvent leur enquête par la visite d'une station d'épuration.

Thématiques abordées : nappe phréatique, cycle urbain de l'eau.

Outils : maquette d'une nappe phréatique.

Expérience : calcul de la consommation d'eau quotidienne de la classe. Comparaison entre différents pays.

Sortie : visite d'une station d'épuration ou construction d'une station d'épuration en classe. Rencontres avec un commerçant et les services de la mairie.

Un projet à développer avec NATURAMA

Contact : Sarah Gagneret

☎ 04 78 56 27 11

✉ sarah_naturama@yahoo.fr

www.naturama.fr

LE GARON, C'EST LA PECHE !

LE VIVANT



La rivière est peuplée d'habitants de tailles diverses. Les plus gros sont les poissons. Anatomie, reproduction, alimentation... pour mieux les connaître, ils seront étudiés de l'écaille à l'arête. Les plus petits et les moins connus sont les invertébrés. Au premier échelon de la chaîne alimentaire, la présence de certains d'entre eux témoigne de la bonne santé du milieu.

Sur les bords de la rivière, les enfants s'initient à la pêche à la ligne et capturent des invertébrés à l'aide d'épuisettes. L'inventaire des espèces, qui sont ensuite remises à l'eau, permet de noter la qualité de l'eau.

Une étude du paysage leur explique comment les hommes cherchent à domestiquer la rivière et comment cette dernière cherche à leur résister. A partir de leurs propres dessins, les enfants réalisent une fresque des espèces observées. Sur une légende, ils précisent leur mode de vie et indiquent les problèmes rencontrés au cours de leur cycle de vie.

Thématiques abordées : protection et connaissance de la faune aquatique, solidarité entre l'amont et l'aval, qualité de l'eau.

Production : réalisation d'une fresque aquatique.

Expérience : initiation à la pêche à la ligne.

Sortie : sur les bords d'une rivière.

Un projet à développer avec la FRPPMA

(Fédération du Rhône pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique)

Contact : Pierre-Alexandre Avallet - Guillaume Xuereb

☎ 04 72 18 01 80 - 06 11 15 17 17 - 06 11 15 16 97

✉ pa.avallet@wanadoo.fr / guillaumexuereb@yahoo.fr

www.federation-peche-rhone.fr

JULES ET LA LIBELLULE

A l'aide d'un puzzle, les écoliers apprennent à se situer sur le territoire. Puis, sous la forme d'un conte - reprenant l'histoire d'un enfant et d'une maman libellule dont les petits sont enlevés par une crue - ils découvrent le mode de vie de ces insectes et la rivière en période de crue.

Pour comprendre les phénomènes de crue, d'érosion, de ruissellement... le public scolaire s'aide d'une maquette sur laquelle il verse de l'eau pour simuler l'orage.

Sur les rives du Garon, le conte se poursuit. Les enfants partent avec Jules à la pêche aux petites bêtes afin de trouver des larves de libellules.

Les larves sauvées, Jules décide d'assister à une réunion publique sur le thème des crues. Sous la forme d'un jeu de rôle, les enfants entrent dans la peau des différents acteurs de la rivière : ceux de l'amont et ceux de l'aval. Ils débattent puis listent des solutions pour limiter les crues. Un document est rédigé à destination de la commune et des parents.

Thématiques abordées : faune, inondation, liens entre l'amont et l'aval.

Outils : puzzle, jeu de rôle.

Production : rédaction d'un article pour le bulletin municipal.

Expérience : étude d'une crue sur une maquette.

Sortie : étude des petites bêtes vivant dans la rivière.

Un projet à développer avec ARTHROPOLOGIA

Contact : Mélanie Boutet

☎ 04 72 57 92 78

✉ animations@arthropologia.org

www.arthropologia.org

LA PETITE FAUNE DES ZONES HUMIDES

Qu'est ce qu'une zone humide et à quoi sert-elle ? A l'aide d'un diaporama ludique et d'un quizz sur les chants, les enfants font connaissance avec la faune : crapauds, grenouilles, invertébrés, couleuvre à collier... peuplant ces espaces d'une exceptionnelle richesse. A l'aide d'épuisettes, de boîtes loupes et de clés de détermination les élèves se rendent au bord d'une zone humide pour étudier sa faune. Les empreintes laissées par les insectes, les amphibiens, les oiseaux et les mammifères sont inventoriées pour référencer les espèces vivant sur le site.

Pour préserver cette faune, les élèves créent une mare ou entretiennent un site sur la commune ou réalisent la maquette d'une zone humide.

Thématiques abordées : rôle d'une zone humide, faune.

Outils : diaporama, quizz.

Production : rédaction d'un article pour le bulletin municipal.

Expérience : entretien ou création d'une mare. Création d'une maquette.

Sortie : étude et observation de la faune au bord d'une mare ou de la rivière.

Un projet à développer avec la LPO

(Ligue de Protection des Oiseaux),

Contact : Leslie Favre

☎ 04 72 77 19 85 - 06 89 78 48 39

✉ leslie.favre@lpo.fr

www.lpo-rhone.fr

LE TERRITOIRE

AVE JEUNE PUBLICUS !

Le public scolaire étudie l'utilisation de l'eau par les humains. De l'école au territoire du bassin versant, comment gère-t-on la ressource en eau ? Voyage dans le temps et retour à l'époque des Romains lorsque l'aqueduc du Gier alimentait Lugdunum en eau potable. Visite de l'aqueduc. Comparaison de la gestion de l'eau entre deux époques : la nôtre et celle des Romains. Réalisation d'une retranscription des animations par les enfants sous la forme d'une interview audio.

Thématiques abordées : patrimoine historique lié à l'eau, gestion de l'eau potable et des eaux usées.

Outils : réalisation d'interviews audio entre les enfants.

Sortie : visite de l'aqueduc Romain du Gier.

Un projet à développer avec le MNLE

(Mouvement National de Lutte pour l'Environnement)

Contact : Bertrand Claudy - Marie Deveze

☎ 04 72 77 19 93 - 06 09 03 78 86 - 06 20 21 69 28

✉ mnle69@orange.fr

www.mnle69.toile-libre.org

L'EAU DANS LE PAYSAGE

A l'aide d'une maquette, les enfants découvrent les fonctionnements du cycle naturel de l'eau, du bassin versant ainsi que des nappes phréatique et alluviale.

Equipés d'une maquette, les élèves simulent une crue et observent ses conséquences : transport de sédiments, érosion des berges, élargissement du lit de la rivière, inondations... Quels sont les facteurs aggravant ce phénomène naturel ? Quelles sont les moyens mis en place par le SMAGGA pour protéger les personnes et les biens sur le bassin versant du Garon ?

Une sortie sur le point culminant de la commune permet aux enfants de repérer et d'identifier le patrimoine naturel lié à l'eau ainsi que les ouvrages façonnés par la main de l'homme pour utiliser cette précieuse ressource naturelle.

Thématiques abordées : érosion, sédimentation, gestion des crues.

Outils : rivière artificielle, maquette de paysage, jumelles, boussoles.

Production : rédaction d'un article pour le bulletin municipal.

Sortie : un point haut dans la commune pour observer le paysage et les éléments en lien avec l'eau.

Un projet à développer avec NATURAMA

Contact : Sarah Gagneret

☎ 04 78 56 27 11

✉ sarah_naturama@yahoo.fr

www.naturama.fr

LA RIVIERE, CHEMIN DE VIE

Corridor écologique ou trame bleue, la rivière est un chemin de vie qui permet à la faune de circuler librement sur un territoire. Pour faciliter les mouvements migratoires de certaines espèces - c'est la cas de la truite Fario dont les zones de frai se situent à l'amont du bassin versant - le SMAGGA a décidé de restaurer une continuité écologique sur les rivières dont il a la gestion en effaçant certaines barrières. Les enfants partent à la découverte de la biodiversité de l'écosystème rivière en étudiant la vie de la flore et de la faune, les déplacements, les abris... des espèces, et bien plus encore.

Thématiques abordées : biodiversité, corridors écologiques, aménagements en rivière, continuité piscicole.

Production : rédaction d'un article pour le bulletin municipal.

Expérience : mise en œuvre d'une action pour favoriser la biodiversité sur la commune.

Sortie : bord de rivière.

Un projet à développer avec la FRAPNA

(Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature)

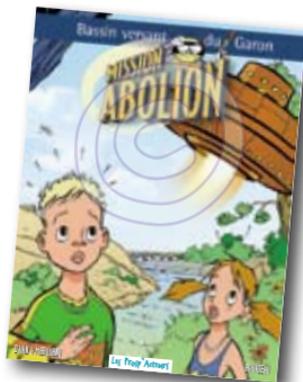
Contact : Jennifer Riffault

☎ 04 37 47 88 52

✉ education-environnement-rhone@frapna.org

www.frapna-rhone.org

Des outils pour continuer l'animation en classe.



Une bande-dessinée*

Accompagnez Amélie et Raphaël à travers les communes du bassin versant du Garon et découvrez comment l'homme s'évertue à protéger son environnement.

*possibilité de prêt par le SMAGGA

Une exposition sur la faune et la flore*

Découvrez les poissons, les insectes, les batraciens, les plantes... de nos rivières et de nos berges.

*possibilité de prêt par le SMAGGA



Un blog pour partager ses expériences

Le SMAGGA met un blog à la disposition des classes bénéficiant des animations. Vous possédez des photos, des films, des enregistrements audio, des affiches, des articles à partager... transmettez les nous, nous nous chargeons de les mettre en ligne.

Blog : La rivière c'est cool ! www.contratderivieredugaron.fr
(le blog se trouve sur la page d'accueil, au pied de la colonne des actualités)



Le nouveau poster du bassin versant du Garon

Cette version de la carte du territoire sera remise à chaque élève. Plus fidèle à la réalité, cet outil a pour objectif de mettre en valeur la topographie et le patrimoine du bassin versant. En complément, un film présentant le territoire sous l'angle du survol des rivières Mornantet et Garon sera disponible début 2014 sur notre site internet : www.contratderivieredugaron.fr



SMAGGA

Parc de Sacuny - 262, rue Barthélemy Thimonnier, 69530 Brignais

☎ 04 72 31 90 78 - 📠 04 72 31 90 70 - ✉ crgaron@smagga-syseg.com

www.contratderivieredugaron.fr



Rhône-Alpes Région



Annexe 12

Programme d'animations scolaires 2014/2015 "Ressources en eau"

RESSOURCES EN EAU

Programme d'éducation à l'environnement cycle 3
Année scolaire 2014/2015



Espèce emblématique de la ripisylve, le martin pêcheur est un bon indicateur naturel de la qualité d'un milieu aquatique.

EDITO

Innovez !

Cette année, le SMAGGA* vous propose à nouveau de créer le projet pédagogique adapté à vos besoins. Pour construire ce projet, il vous est offert la possibilité de choisir parmi 1 ou plusieurs des 11 thèmes proposés.

Seule limite, votre projet devra se constituer au minimum de 3 demi-journées dont une sur le terrain.

Les 6 associations partenaires :

ARTHROPOLOGIA, la FRPPMA (Fédération du Rhône pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique), la FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature), la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux), le MNLE (Mouvement Nationale de Lutte pour l'Environnement) et NATURAMA, sont à votre disposition pour bâtir avec vous votre projet.

Pour cela, il vous suffit de :

- prendre contact avec les associations développant les thèmes d'animations qui vous intéressent,
- remplir avec ces partenaires le « dossier unique de projet d'action partenariale », puis l'envoyer à votre IEN et au SMAGGA,
- retourner au SMAGGA la fiche de pré-inscription ci-jointe (1 fiche par classe).

Le nombre de séances étant limité, les candidatures comprenant le dossier unique et la fiche de pré-inscription (téléchargeables sur notre site internet) devront être impérativement remis au SMAGGA avant le 19 septembre 2014.

Ces animations gratuites pour l'école (hors frais de transport éventuels) sont entièrement prises en charge par les 27 communes du SMAGGA, l'Agence de l'Eau Rhône, Méditerranée & Corse et la Région Rhône Alpes.

Paul MINSSIEUX
Président du SMAGGA



* Le Syndicat de Mise en valeur, d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon regroupe 27 communes situées dans le sud ouest lyonnais : Brignais / Brindas / Chaponost / Charly / Chassagny / Chaussan Givros / Grigny / Messimy / Millery / Montagny / Mormant Orléans / Rontalon / S'-Andéol-le-Château / S'-Catherine S'-Didier-sous-Rivière / S'-Genis-Laval / S'-Laurent-d'Agny S'-Martin-en-Haut / S'-Maurice-sur-Dargoire / S'-Sorlin Soucieu-en-Jarrest / Taluyers / Thurins / Voullas / Yzeron

FORUM
Afin de découvrir les animations proposées dans ce programme, le SMAGGA propose aux enseignants de cycle 3 une

rencontre avec les animateurs des 6 associations partenaires mercredi 28 mai de 8h30 à 12h au siège du SMAGGA à Brignais.

RhôneAlpes



LA QUALITÉ DE L'EAU

1 LE GARON ET LES HOMMES

L'activité humaine sur un territoire entraîne des pollutions d'ordre domestique, agricole, industriel... L'homme tente de les maîtriser en réduisant leur impact sur le milieu naturel. En répertoriant les différents usages de l'eau, les enfants prennent connaissance des pollutions induites. Après avoir enfilé le costume d'enquêteur, ils suivent la piste des herbes folles et s'interrogent sur l'acharnement contre ces herbes qui n'ont de "mauvaises" que le nom que l'on souhaite bien leur donner ! A travers cette enquête, les enfants découvrent les dégâts causés par les pesticides et le désherbage chimique sur la faune et l'eau de nos rivières. Pour préserver les vertus de la biodiversité de la flore ordinaire, les élèves se lancent dans un jeu de rôles sur la mise en place d'un Contrat de rivière visant à préserver la qualité de l'eau.

Thématiques abordées : usages et cycle domestique de l'eau, pollutions, pesticides et pratiques alternatives, biodiversité.
Outils : jeu de rôles sur la mise en place d'un Contrat de rivière.
Production : rédaction d'un article pour le bulletin municipal ou le blog du SMAGGA.
Sortie : enquête sur la place des "herbes folles" dans la commune. Bord de rivière.

Contact : FRAPNA

2 L'EAU ET L'AGRICULTURE

Après une introduction sur le cycle naturel de l'eau, les enfants découvrent le bassin versant du Garon et son agriculture. Ils analysent l'usage de l'eau dans une exploitation agricole et sa répercussion sur la ressource. Plus largement, ils s'interrogent sur le rôle de l'agriculture dans notre société et réfléchissent aux différentes solutions permettant aux agriculteurs de préserver la ressource en eau tout en pratiquant leur activité. Les écoliers chaussent leur paire de bottes pour la visite d'une exploitation agricole où ils observent les différents usages et impacts de l'eau sur le terrain. L'agriculteur apporte son témoignage sur la gestion de l'eau dans son métier.

Thématiques abordées : gestion de l'eau dans une exploitation agricole, ruissellement, liens entre agriculture et qualité de l'eau.
Production : rédaction d'un article pour le bulletin municipal ou le blog du SMAGGA.
Expérience : plantation de graines en classe et étude de l'eau nécessaire pour leur croissance.
Sortie : visite d'une exploitation agricole.

Contact : NATURAMA

3 FAUNE AQUATIQUE ET POLLUTION

Les enfants s'identifient aux espèces de poissons peuplant la rivière et partent pour un voyage aquatique. Semé d'embûches, ce parcours périlleux aura raison des plus faibles. Chaque source de pollution (agricole, industrielle, thermique ou urbaine) fait l'objet d'une analyse. Les enfants proposent des solutions pour préserver la nature. Sur le terrain, le jeune public se familiarise avec la rivière en relevant la vitesse du courant et la température de l'eau. Il définit ensuite les facteurs influençant ces mesures. Une analyse des taux de pollutions (turbidité, nitrate, pH) ainsi qu'une pêche d'invertébrés permettent de déterminer la qualité de l'eau et de dresser les paramètres propices au développement de la vie aquatique.

A partir de leurs propres dessins, les enfants réalisent une fresque des espèces observées. Sur une légende, ils précisent leur mode de vie et indiquent les problèmes rencontrés au cours de leur cycle de vie.

Thématiques abordées : faune, flore, pollutions, solidarité amont/aval.
Production : réalisation d'une fresque aquatique.
Expérience : pêche aux invertébrés, mesures en lien avec la rivière (vitesse du courant, température, turbidité, présence de nitrate, pH...).**Sortie** : sur les bords d'une rivière.

Contact : FRPPMA

LE TERRITOIRE

4 LA RIVIERE, CHEMIN DE VIE

Corridor écologique ou trame bleue, la rivière est un chemin de vie qui permet à la faune de circuler librement sur un territoire. Pour faciliter les mouvements migratoires de certaines espèces - c'est la cas de la truite fario dont les zones de frai se situent à l'amont du bassin versant - le SMAGGA a décidé de restaurer une continuité écologique sur les rivières dont il a la gestion en effaçant certaines barrières. Les enfants partent à la découverte de la biodiversité de l'écosystème rivière en étudiant la vie de la flore et de la faune, les déplacements, les abris... des espèces, et bien plus encore.

Thématiques abordées : biodiversité, corridors écologiques, aménagements en rivière, continuité piscicole.
Production : rédaction d'un article pour le bulletin municipal ou le blog du SMAGGA.
Expérience : mise en œuvre d'une action pour favoriser la biodiversité sur la commune.
Sortie : bord de rivière.

Contact : FRAPNA

5 L'EAU DANS LE PAYSAGE

A l'aide d'une maquette, les enfants découvrent les fonctionnements du cycle naturel de l'eau, du bassin versant ainsi que des nappes phréatique et alluviale. A l'aide d'une maquette, les élèves simulent une crue et observent ses conséquences : transport de sédiments, érosion des berges, élargissement du lit de la rivière, inondations... Quels sont les facteurs aggravant ce phénomène naturel ? Quels sont les moyens mis en place par le SMAGGA pour protéger les personnes et les biens sur le bassin versant du Garon ? Une sortie sur le point culminant de la commune permet aux enfants de repérer et d'identifier le patrimoine naturel lié à l'eau ainsi que les ouvrages façonnés par la main de l'homme pour utiliser cette précieuse ressource naturelle.

Thématiques abordées : érosion, sédimentation, gestion des crues.
Outils : rivière artificielle, maquette de paysage, jumelles, boussoles.
Production : rédaction d'un article pour le bulletin municipal ou le blog du SMAGGA.
Sortie : un point haut dans la commune pour observer le paysage et les éléments en lien avec l'eau.

Contact : NATURAMA

6 AVE JEUNE PUBLICS !

Le public scolaire étudie l'utilisation de l'eau par les humains. De l'école au territoire du bassin versant, comment gère t-on la ressource en eau ? Voyage dans le temps et retour à l'époque des Romains lorsque l'aqueduc du Gier alimentait Lugdunum en eau potable. Visite de l'aqueduc. Comparaison de la gestion de l'eau entre deux époques : la nôtre et celle des Romains. Réalisation d'une retranscription des animations par les enfants sous la forme d'une interview audio.

Thématiques abordées : patrimoine historique lié à l'eau, gestion de l'eau potable et des eaux usées.
Outils : réalisation d'interviews audio entre les enfants disponibles ensuite sur le blog du SMAGGA.
Sortie : visite de l'aqueduc Romain du Gier.

Contact : MNLE

LE VIVANT

7 LE GARON, C'EST LA PECHE !

La rivière est peuplée d'habitants de tailles diverses. Les plus gros sont les poissons. Anatomie, reproduction, alimentation... pour mieux les connaître, ils seront étudiés de l'écaillé à l'arête. Les plus petits et les moins connus sont les invertébrés. Au premier échelon de la chaîne alimentaire, la présence de certains d'entre eux témoigne de la bonne santé du milieu. Sur les bords de la rivière, les enfants s'initient à la pêche à la ligne et capturent des invertébrés à l'aide d'épuisettes. L'inventaire des espèces, qui sont ensuite remises à l'eau, permet de noter la qualité de l'eau. Une étude du paysage leur explique comment les hommes cherchent à domestiquer la rivière et comment cette dernière cherche à leur résister. A partir de leurs propres dessins, les enfants réalisent une fresque des espèces observées. Sur une légende, ils précisent leur mode de vie et indiquent les problèmes rencontrés au cours de leur cycle de vie.

Thématiques abordées : protection et connaissance de la faune aquatique, solidarité entre l'amont et l'aval, qualité de l'eau.
Production : réalisation d'une fresque aquatique.
Expérience : initiation à la pêche à la ligne.
Sortie : sur les bords d'une rivière.

Contact : FRPPMA

8 JULES ET LA LIBELLULE

A l'aide d'un puzzle, les écoliers apprennent à se situer sur le territoire. Puis, sous la forme d'un conte - L'arc-en-ciel l'histoire d'un enfant et d'une maman libellule dont les petits sont enlevés par une crue - ils découvrent le mode de vie de ces insectes et la rivière en période de crue. Pour comprendre les phénomènes de crue, d'érosion, de ruissellement... le public scolaire s'aide d'une maquette sur laquelle il verse de l'eau pour simuler l'orage. Sur les rives du Garon, le conte se poursuit. Les enfants partent avec Jules à la pêche aux petites bêtes afin de trouver des larves de libellules.

Les larves sauvées, Jules décide d'assister à une réunion publique sur le thème des crues. Sous la forme d'un jeu de rôles, les enfants entrent dans la peau des différents acteurs de la rivière : ceux de l'amont et ceux de l'aval. Ils débattent puis listent des solutions pour limiter les crues. Un document est rédigé à destination de la commune et des parents.

Thématiques abordées : faune, inondation, liens entre l'amont et l'aval.
Outils : puzzle, jeu de rôles.
Production : rédaction d'un article pour le bulletin municipal ou le blog du SMAGGA.
Expérience : étude d'une crue sur une maquette.
Sortie : étude des petites bêtes vivant dans la rivière.

Contact : ARTHROPOLOGIA

9 LA FAUNE DES ZONES HUMIDES

Qu'est ce qu'une zone humide et à quoi sert-elle ? A l'aide d'un diaporama ludique et d'un quizz sur les chants, les enfants font connaissance avec la faune : crapauds, grenouilles, invertébrés, couleuvre à collier... peuplant ces espaces d'une exceptionnelle richesse. A l'aide d'épuisettes, de boîtes loupes et de clés de détermination les élèves se rendent au bord d'une zone humide pour étudier sa faune. Les empreintes laissées par les insectes, les amphibiens, les oiseaux et les mammifères sont inventoriées pour référencer les espèces vivant sur le site. Pour préserver cette faune, les élèves créent une mare ou entretiennent un site sur la commune ou réalisent la maquette d'une zone humide.

Thématiques abordées : rôle d'une zone humide, faune.
Outils : diaporama, quizz, clé de détermination.
Production : rédaction d'un article pour le bulletin municipal ou le blog du SMAGGA.
Expérience : entretien ou création d'une mare. Création d'une maquette.
Sortie : étude et observation de la faune au bord d'une mare ou d'une rivière.

Contact : LPO

10 LES DETECTIVES DE L'EAU

Les enfants découvrent le cycle urbain de l'eau, du robinet de l'école à la station d'épuration. Ils identifient ensuite les polluants liés à l'usage domestique de l'eau. A l'aide d'un questionnaire, ils mènent l'enquête au sein de leur famille. Après une analyse des réponses, les élèves sont sensibilisés à la surconsommation et aux gestes écocitoyens. Sous la forme d'un défi, ils se lancent dans un exercice de dépollution de l'eau. Une visite sur le terrain permet aux élèves de passer de la phase d'expérience à celle de la réalité industrielle avec une dépollution des eaux à grande échelle : c'est le temps de la visite d'une station d'épuration.

Thématiques abordées : nappe phréatique, cycle urbain de l'eau.
Outils : questionnaire sur la consommation d'eau à remplir avec les parents et à analyser en classe.
Production : réalisation d'interviews audio entre les enfants disponibles ensuite sur le blog du SMAGGA.
Expérience/défi : épuration de l'eau par petits groupes en un temps limité. Réduire sa consommation d'eau.
Sortie : visite d'une station d'épuration ou d'un château d'eau.

Contact : MNLE

11 ENQUETE SUR LE TRAJET DE L'EAU

Les enfants décortiquent les cycles naturel et urbain de l'eau. Chaque installation de distribution d'eau présente dans l'établissement (sanitaire, cantine...) est recensée, examinée et classée de la plus gourmande à la plus économe. Le jeune public dresse la liste des bons comportements à suivre pour économiser la ressource. Un code couleur est appliqué sur les robinets, les chasses-d'eau... afin d'identifier et d'éviter le gaspillage. La consommation journalière de la classe est calculée, puis comparée à celle d'autres pays. Sur le terrain, les enfants partent du compteur d'eau de l'école et remontent l'enquête en ville en s'arrêtant chez un commerçant et à la mairie. Ils achèvent leur enquête par la visite d'une station d'épuration.

Thématiques abordées : nappe phréatique, cycle urbain de l'eau.
Outils : maquette d'une nappe phréatique.
Expérience : calcul de la consommation d'eau quotidienne de la classe.
Sortie : visite d'une station d'épuration (ou construction d'une station d'épuration en classe). Rencontres avec un commerçant et les services de la mairie.

Contact : NATURAMA

POUR ALLER + LOIN ...



Une bande-dessinée*

Accompagnez Amélie et Raphaël à travers les communes du bassin versant du Garon et découvrez comment l'homme s'évertue à protéger son environnement.

*possibilité de prêt par le SMAGGA

Une exposition sur la faune et la flore*

Découvrez les poissons, les insectes, les batraciens, les plantes... de nos rivières et de nos berges.

*possibilité de prêt par le SMAGGA



Un blog pour partager ses expériences

Le SMAGGA met un blog à la disposition des classes bénéficiant des animations. Vous possédez des photos, des films, des enregistrements audio, des affiches, des articles à partager... transmettez les nous, nous nous chargeons de les mettre en ligne.

Blog : La rivière c'est cool ! www.contratderivieredugaron.fr (le blog se trouve sur la page d'accueil, au pied de la colonne des actualités).

CONTACTS

ARTHROPOLOGIA

Contact : Mélanie Boutet

☎ 04 72 57 92 78

✉ animations@arthropologia.org

www.arthropologia.org

FRAPNA

(Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature)

Contact : Jennifer Riffault

☎ 04 37 47 88 52

✉ education-environnement-rhone@frapna.org

www.frapna-rhone.org

FRPPMA

(Fédération du Rhône pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique)

Contact : Pierre-Alexandre Avallet - Guillaume Xuereb

☎ 04 72 18 01 80 - 06 11 15 17 17 - 06 11 15 16 97

✉ pa.avallet@wanadoo.fr / guillaumexuereb@yahoo.fr

www.federation-peche-rhone.fr

LPO

(Ligue de Protection des Oiseaux),

Contact : Leslie Favre

☎ 04 72 77 19 85 - 06 89 78 48 39

✉ leslie.favre@lpo.fr

www.lpo-rhone.fr

MNLE

(Mouvement National de Lutte pour l'Environnement)

Contact : Bertrand Claudy

☎ 04 72 77 19 93 - 06 09 03 78 86

✉ mnle69@orange.fr

www.mnle69.toile-libre.org

NATURAMA

Contact : Adeline Ravez

☎ 04 78 56 27 11

✉ adeline_naturama@yahoo.fr

www.naturama.fr

SMAGGA

Contact : Sébastien Laurent

262, rue Barthélémy Thimonnier, 69530 Brignais

☎ 04 72 31 90 78 - ☎ 04 72 31 90 70

✉ crgaron@smagga-syseg.com

www.contratderivieredugaron.fr

Annexe 13

Fiche d'inscription aux animations 2014/2015



« RESSOURCES EN EAU »

Fiche d'inscription 2014/2015

Date limite de réception des inscriptions :

vendredi 19 septembre 2014



ATTENTION : Prière de remplir une fiche par classe

ECOLE :

Nom du Directeur/Directrice :

Adresse :

Commune :

Tél : Fax :

Adresse mail :

Nom de l'enseignant :

Téléphone et/ou mail de l'enseignant :

Classe de : Nombre d'élèves :

Animation(s) sélectionnée(s) :

Numéro de l'animation	Titre de l'animation	Nombre de demi-journées	Nom du partenaire

J'AI BIEN NOTÉ :

que les interventions du programme « Ressources en eau » sont financées par le SMAGGA (Syndicat de Mise en valeur, d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon), l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse et la Région Rhône-Alpes.

que j'ai la possibilité de composer le projet pédagogique comme je le souhaite et avec plusieurs associations selon les conditions suivantes :

- minimum 3 demi-journées,
- dont une sur le terrain (si besoin, l'autocar est à la charge de l'école).

que la (ou les) demi-journée(s) sur le terrain doivent avoir lieu sur le territoire du bassin versant du Garon.

l'obligation de remplir et renvoyer au SMAGGA la **fiche d'évaluation*** des animations afin que l'association puisse être payée et que je puisse à nouveau inscrire ma classe l'an prochain.

qu'à l'issue de ces demi-journées, la classe fera parvenir (dans le mois qui suit) un travail "bilan des connaissances acquises" sous la forme de son choix (photo, vidéo, maquette, rédaction, montage...) qui pourra être utilisé par le SMAGGA (site internet, journal, manifestation, exposition...).

que les candidatures seront évaluées et retenues à partir du **dossier unique de projet d'action partenariale en éducation au développement durable de la Direction Académique du Rhône***. Une copie de ce document devra impérativement être envoyée au SMAGGA **avant le 19 septembre 2014**.

* Ces documents sont disponibles sur le site internet du SMAGGA (www.contratderivieredugaron.fr).

Date :

Signature :

Document à retourner au : SMAGGA
Maison Intercommunale de l'Environnement
262 rue Barthélémy Thimonnier 69530 Brignais
Tél : 04 72 31 90 78 – Fax : 04 72 31 90 70
Mail : crgaron@smagga-syseg.com
Site internet : www.contratderivieredugaron.fr

Annexe 14

***Courrier aux écoles pour l'envoi
du programme d'animations scolaire 2014/2015***

Brignais, le jeudi 15 mai 2014

Le Président à

Mmes et MM. les Directeurs des Ecoles
Primaires du territoire du SMAGGA

**POUR DIFFUSION AUX ENSEIGNANTS
DES CLASSES DE CYCLE III**

Nos réf. : PMx/SL/GA/71.14

Objet : Programme Education à l'environnement 2014/2015

Madame, Monsieur le Directeur,
Mesdames et Messieurs les Professeurs les écoles de cycle III,

Le SMAGGA a le plaisir de vous faire parvenir son programme d'éducation à l'environnement, proposé aux élèves de cycle III, sur le thème de la ressource en eau sur le territoire du bassin versant du Garon.

Vous trouverez donc ci-joint :

- Le dépliant « **Ressources en eau** » 2014/2015 avec, cette année encore la possibilité pour les enseignants de concevoir leur propre projet avec un ou plusieurs partenaires pédagogiques (6 associations), avec au minimum 3 demi-journées d'animation (dont une au moins sur le terrain),
- Plusieurs exemplaires de la fiche d'inscription du SMAGGA (**REmplir 1 FICHE PAR CLASSE**),

Les professeurs des écoles devront **impérativement** :

- Remplir, en collaboration avec la (les) association(s) partenaire(s), le « **Dossier Unique de projet d'action partenariale en E.D.D.** » de la Direction Académique du Rhône (téléchargeable sur notre site internet www.contratderivieredugaron.fr),
- Envoyer ce document unique **pour validation à l'Inspecteur de l'Education Nationale** de leur circonscription, **ainsi qu'une copie au SMAGGA** (ce document nous permettra de choisir les classes retenues pour les animations 2014/2015).

Le coût de ces animations (210 € par demi-journée) est pris en charge par les 27 communes du SMAGGA, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse, et la Région Rhône-Alpes. Si un déplacement en autocar est nécessaire, nous vous demandons de **bien vouloir prendre en charge les frais correspondants**.

Nous invitons donc les enseignants de cycle III de votre établissement, intéressés par l'inscription d'un de ces thèmes à leur projet scolaire de l'année à venir, à nous **retourner au plus vite la fiche d'inscription** du SMAGGA, dûment remplie, ainsi qu'une **copie du document unique**.

Date limite de réception des demandes d'inscription : le vendredi 19 septembre 2014

Le nombre d'animations étant limité, le choix des classes retenues pour les projets 2014/2015 se fera selon la qualité des projets présentés, lors d'une réunion (élus du SMAGGA et membres de l'Education Nationale).

A l'occasion de ces animations, chaque enfant participant se verra remettre le poster du bassin versant du Garon.

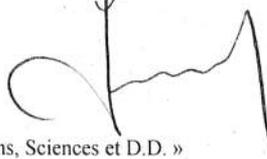
Pour rappel, les enseignants auront la possibilité de rencontrer les animateurs lors d'un **FORUM** organisé le **MERCREDI 28 MAI**, de 8 h 30 à 12 h au siège du SMAGGA.

Le secrétariat du SMAGGA se tient à votre disposition pour toute information complémentaire (04 72 31 90 78).

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Le Président

Paul MINSSIEUX



P.J. : le dépliant « Ressources en eau »
La fiche d'inscription du SMAGGA

Copie : Mme GILLET, IEN, responsable groupe départemental « Maths, Sciences et D.D. »



Annexe 15

**Communiqué de presse
visite presse -élus du 24 juin 2014**

Mercredi 11 juin 2014,

Communiqué de presse



203 demi-journées d'animations pour éduquer les enfants à l'environnement et à la rivière

Dans le cadre de sa politique d'éducation au développement durable, le SMAGGA propose aux journalistes une visite de terrain destinée à faire connaître son travail auprès du jeune public.

Constituées de minimum 3 demi-journées pour les écoles et de 2 demi-journées pour les centres de loisirs, ces animations ont pour objectif d'éduquer les plus jeunes aux problématiques liées au bassin versant du Garon et plus particulièrement à la qualité de la ressource en eau sur ce territoire de 206 km².

Pour l'année scolaire 2013/2014, 60 classes et 3 centres de loisirs bénéficient de ces animations,

co-élaborées avec 5 associations partenaires :

- la Fédération du Rhône pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FRPPMA),
- la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA)
- la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)
- le Mouvement National de Lutte pour l'Environnement (MNLE),
- Naturama.

**Paul Minssieux, Président du SMAGGA
et Loïc Biot, Vice-Président du SMAGGA délégué à l'éducation à l'environnement
vous proposent une rencontre sur le terrain :**

mardi 24 juin avril de 9h30 à 10h45
animation « le Garon c'est la pêche » avec La FRPPMA
au plan d'eau de la Madone à Mornant
avec les CE2 de Mme Picaut-Ferri école Louis Pasteur à GRIGNY.

SMAGGA

Syndicat de Mise en valeur, d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon

262, rue Barthélemy Thimonnier - 69530 Brignais

Contat presse : Sébastien Laurent - 04 72 31 90 81 - 06 21 37 38 26 - slaurent@smagga-syseg.com

www.contratderivieredugaron.fr